

2016-2021
Procès-verbal n° 5 de la séance ordinaire du Conseil général
du 11 octobre 2016, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Christophe Giller

Ouverture de séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 67/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (9): Mmes et MM. Bernhard Altermatt, Caroline Chopard, Marc-Antoine Gamba, Vincent Jacquat, Naïma Khamel Seewer, Vincent Pfister, Claire Roelli, Alexandra Maria Rossi Carré et Marc Vonlanthen.

Absents (4): M. et Mmes Caroline Ayer, Eva Heimgärtner, Gabriel Kappeler et Christine Müller.

Scrutateurs: MM. Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche, Mario Parpan et Gilles Bourgarel.

Scrutatrice suppléante: Mme Marine Jordan.

Secrétariat: Mmes Catherine Agustoni, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Nathalie Defferrard Crausaz et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Didier Steiner.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette quatrième séance ordinaire. Je salue également Mme Nicole Surchat-Vial, Architecte de Ville, M. Stanislas Rück, Chef du Service des biens culturels de l'Etat, les membres des Administrations communale et cantonale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 26 septembre 2016, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Casazza Raphaël (PLR). J'ai effectivement demandé de faire un commentaire sur l'ordre du jour, afin de faire une proposition de modification. Mais tout d'abord, permettez-moi de commencer par invoquer l'article 29, alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale qui garantit le droit d'être entendu. Je cite:

"Article 29 Garanties générales de procédure

¹ *Toute personne a droit, dans une procédure judiciaire ou administrative, à ce que sa cause soit traitée équitablement et jugée dans un délai raisonnable.*

² *Les parties ont le droit d'être entendues."*

Il me semble que c'est un document que vous appréciez et que vous aimez volontiers compléter. Par conséquent, je vous prierais de ne pas m'interrompre au nom du droit d'être entendu justement. En effet, je regrette profondément de n'avoir pas eu la possibilité de pouvoir m'exprimer sur la transmission d'un postulat lors de la séance du Conseil général du 20 septembre ...

Le Président. M. R. Casazza je vous suggère, si vous voulez dire quelque chose sur la séance précédente, de le faire dans les "Divers". Nous n'avons même pas encore commencé la séance, alors que vous demandez la parole pour une modification d'ordre du jour. Veuillez proposer votre modification, s'il vous plaît.

Casazza Raphaël (PLR). Je demande une modification de l'ordre du jour et j'invoque l'article 29 alinéa 2 de la Constitution fédérale. Je disais que je n'avais pas pu m'exprimer personnellement, alors que j'avais expressément demandé à plusieurs reprises de faire déplacer ce point à une séance ultérieure.

Le Président. Faites votre proposition de modification.

Casazza Raphaël (PLR). M. le Président, vous avez pris la liberté de ne pas en décider autrement ...

Le Président. Je peux aussi prendre la liberté de vous couper la parole si vous ne faites pas la proposition de modification d'ordre du jour.

Casazza Raphaël (PLR). Je m'interroge sur le respect que vous avez de la fonction de Conseiller général et sur l'utilité de celui-ci. Donc, ...

Le Président. Soit vous faites votre proposition, soit vous n'avez plus la parole.

Casazza Raphaël (PLR). Je vais faire ma proposition mais je constate du peu de cas qu'on fait de cet article 29. Ma proposition est de faire revoter sur le postulat n° 7 qui a été déclaré irrecevable lors de la séance du 20 septembre dernier, alors que je m'étais excusé plus d'un mois auparavant, avant même de connaître l'ordre du jour, pour cause de déplacement personnel. Je demande maintenant pour des raisons d'importance capitale pour notre ville, pour ce projet sur le site de blueFACTORY que certains ont peut-être pu visiter la semaine passée, où on voit sur le fascicule que je vais faire circuler dans nos rangs un train, qui s'arrête devant le Smart Living Lab, qui devra être construit d'ici à 2020. Je me demande si on peut faire de la politique ou bien s'il faut être Docteur en droit pour formuler des postulats dans cette enceinte. Je ne suis qu'un simple ingénieur de l'EPFL, vous m'excuserez, et puis je pensais faire bien de rédiger ce postulat et je vous demande, comme je l'ai demandé au Président, de pouvoir m'exprimer, de le défendre ici ce soir et de le mettre au point 6 de l'ordre du jour.

Le Président. Merci M. R. Casazza. Je fais une interruption de séance et je demande au Bureau de s'approcher.

A 19.38 heures: Interruption de la séance

Le Bureau se réunit pour délibérer.

A 19.41 heures: Reprise de la séance

Le Président. Nous ne pouvons pas rajouter un point à l'ordre du jour sur lequel le Conseil général s'est déjà prononcé. Le Bureau a d'ailleurs décidé que cette demande n'était pas recevable car on a déjà voté là-dessus. Le Conseil général a déjà décidé que ce postulat n° 7 était irrecevable. La recevabilité avait été défendue par M. H. Bourrier, qui était également co-auteur de ce postulat. C'est une demande qui n'est pas possible. Par contre, si vous voulez redécider là-dessus, je vous suggère soit de faire un recours ou de poser des questions dans les "Divers". M. R. Casazza voulez-vous encore la parole pour une demande de modification d'ordre du jour?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Election d'un scrutateur ou d'une scrutatrice en remplacement de Mme Yolande Peisl-Gaillet;
3. Crédit d'étude de 2'180'400 francs pour la requalification du quartier du Bourg – étape 1 – Message n° 7;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
4. Vente d'une parcelle de terrain de 264 m² située à la rue François-Guillimann (art. 7693 RF de la commune de Fribourg) – Message n° 8;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 176 de M. Raphaël Fessler (DC/vl), repris par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 38 cosignataires lui demandant d'étudier la mise en valeur de l'étang du Jura et de ses environs directs;
6. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 189 de Mmes Gisela Kilde (DC/vl) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 8 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur les possibilités de simplifier la procédure d'inscription à l'accueil extrascolaire en vue de faciliter le travail de l'administration et des parents;
 - n° 6 de M. et Mme Gisela Kilde (DC/vl) et Jean-Frédéric Python (DC/vl), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur la procédure, l'organisation et la mise en œuvre des conseils des parents;

- n° 9 de MM. Daniel Gander (UDC) et Claude Gremaud (UDC), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement, dans les plus brefs délais, d'un trottoir provisoire ou d'une passerelle permettant de relier en toute sécurité les immeubles 7 (a,b et c) et 9 de la Route-Neuve au chemin d'accès menant à l'esplanade Jo-Siffert;
- n° 10 de Mme et MM. Thomas von Gunten (UDC), Jean-Noël Gex (PLR), Jean-Jacques Métrailler (--) et Caroline Chopard (Verts), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création de nouvelles installations en faveur des sportifs pratiquant le skateboard, les rollers, la trottinette et le vélo BMX;
- n° 11 de MM. et Mmes Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Alain Maeder (DC/vl), Jérôme Hayoz (PS) et Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'instauration d'une zone 30 dans le quartier du Bourg;
- n° 12 de MM. et Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition du bâtiment au-dessus du café "Les Arcades" pour des manifestations culturelles (art. 16490 RF de la commune de Fribourg);
- n° 13 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement de la place située à la route du Jura, entre le bâtiment 30-32 et l'étang, dite la place des carrousels (art. 6218 RF de la commune de Fribourg);
- n° 14 de Mmes et MM. Simon Zurich (PS), Giovanna Garghentini Python (PS), Sandra Sabino (PS) et Matthieu Loup (PS), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier une stratégie globale d'intégration des mères d'origine étrangère et de leurs enfants en âge préscolaire;
- n° 15 M. et Mmes Giovanna Garghentini Python (PS), Martin Kuhn (PS) et Anne Casabene Thévoz (PS), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts et bétonnés de la Ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble;
- n° 16 de MM. et Mmes Giovanna Garghentini Python (PS), Marine Jordan (PS), François Miche (PS) et Simon Zurich (PS), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier le manque de places dans les accueils extrascolaires et de préciser la vision du Conseil communal sur la question;
- n° 17 de MM. et Mme Valérie Rück (DC/vl), Blaise Fasel (DC/vl) et Raphaël Casazza (PLR), ainsi que de 43 cosignataires, demandant au Conseil communal les possibilités d'optimisation et de développement de la place de jeux du Domino (art. 7113 RF de la commune de Fribourg) en collaboration avec l'association du quartier de Pérolles;
- n° 18 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Vincent Jacquat (PLR), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier un système de signalisation des places de parc libres sur les parkings publics gérés par la Commune;
- n° 19 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et de 46 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un concept communal pour la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand);

- n° 20 de Mme et MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Marc Bugnon (DC/vl), François Ingold (Verts), Christophe Bettin (PLR), Daniel Gander (UDC), Vincent Pfister (CG-PCS) et Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition (sur demande) d'une "carte de résidence" aux habitants de la commune;
7. Réponses aux questions:
- n° 9 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) relative à la réalisation d'une place de jeux à l'école de la Heitera;
 - n° 17 de M. Rainer Weibel (Verts) relative à l'application des concepts "zero carbon" et "low carbon" de la charte d'utilisation de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA sur le site blueFACTORY;
8. Divers.

1. Communications du Président

Le Président. Suite à la démission de Mme Y. Peisl-Gaillet du Conseil général, avec effet au 30 septembre 2016, Mme Fabienne Menétrey a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal le lundi 3 octobre 2016 et assermentée par le M. Préfet de la Sarine le vendredi 7 octobre 2016. Mme F. Menétrey, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever, afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.

Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée, il sert non-seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

Une pause aura lieu aux environs de 21.00 heures.

Enfin, je vous remercie d'apporter, avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits et dans la mesure du possible votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique si possible en format Word à notre secrétariat le plus rapidement possible.

J'en ai terminé avec mes communications mais avant de passer au point 2, je souhaite un joyeux anniversaire à Mme C. Mutter, qui le fête aujourd'hui. (Applaudissements).

2. Election d'un scrutateur ou d'une scrutatrice en remplacement de Mme Yolande Peisl-Gaillet

Discussion

Ingold François (Verts). C'est à moi qu'incombe l'honneur, que dis-je le privilège, de vous présenter le remplaçant à Y. Peisl-Gaillet. Elle a été très bien remplacée aujourd'hui au sein du groupe mais il faut qu'on trouve un scrutateur et c'est pour ça que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui la magnifique candidature de M. Gilles Bourgarel. J'entends des gens qui disent "c'est qui?" C'est pour bien montrer à quel point il est connu. Ça fait maintenant tellement d'années qu'il siège parmi nous, qu'il fait bientôt partie des meubles, que l'archéologue peut bientôt se regarder avec le même intérêt qu'il scrute les veilles pierres. Non, quand même pas. M. G. Bourgarel siège avec nous depuis tellement longtemps, il a aussi été au Bureau pendant une douzaine d'années, et il aura donc le regard du bénédictin et la ferveur du dominicain pour entreprendre cette charge de scrutateur et je vous propose donc de le soutenir par vos votes.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, **M. G. Bourgarel est proclamé élu** en tant que scrutateur, sans scrutin. (Applaudissements).

3. Crédit d'étude de 2'180'400 francs pour la requalification du quartier du Bourg – étape 1 – Message n° 7

Récusation de M. Claude Schenker, dont le frère est directeur du bureau d'architectes sous-mandaté par le bureau d'architectes italien lauréat.
M. C. Schenker quitte la salle des délibérations.

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec une extrême attention que la Commission financière s'est penchée le lundi 19 septembre sur le Message n°7 relatif à la requalification du quartier du Bourg – étape 1. Notre rencontre avec Mme la Conseillère A. Burgener-Woeffray

et Mme l'Architecte de Ville N. Surchat-Vial a été très enrichissante. Nous avons pu apprécier leur excellente maîtrise du dossier, ainsi que les améliorations qu'elles ont su apporter au projet depuis son dernier renvoi par le Conseil général.

En préambule, nous pouvons dire que ce Message propose de voter un crédit d'étude qui permettra d'affiner le budget de construction, de peaufiner le projet et de mettre de notre côté toutes les chances pour qu'il aboutisse, sans impacter négativement les finances de la ville. C'est pourquoi, en l'état, le montant demandé est le même que cet hiver pour un projet sensiblement différent. Le projet de l'extension du garage de la Grenette a, par exemple, été sorti de l'étude, car il n'était pas opportun d'étudier son agrandissement avant même d'avoir redéfini clairement le plan d'affectation de la zone, ce qui a d'ailleurs été accepté par le Canton il y a 10 jours, et les besoins de chacune des parties prenantes.

Toujours en préambule, nous pouvons aussi préciser que les montants alloués aux architectes semblent répondre parfaitement au pourcentage SIA normalement en vigueur pour ce genre de projet, soit le 20% de l'enveloppe globale. Le crédit d'étude représente à lui seul le 50,5% des prestations totales des architectes et des ingénieurs.

Après ces quelques remarques initiales, les discussions ont abordé les sujets suivants:

Nous avons d'abord été surpris du coût unilatéral au m² de 1'500 francs. A cette question, il nous a été répondu que ce coût est un coût moyen, sans aucune ségrégation d'utilisation du pavage. L'étude pourra affiner ce coût en fonction de la surface pavée à usage piétonnier et la surface pavée demandant un traitement particulier notamment pour soutenir le poids des bus. Ce coût de 1'500 francs/m² vient d'un "parangonnage" avec d'autres villes historiques de Suisse qui ont connu le même traitement ces dernières années et peut être compris comme un prix moyen habituellement observé. De plus, vis-à-vis des pavés, la Commission financière était particulièrement sensible à la durabilité du revêtement, notamment si plusieurs centaines de bus y passent chaque jour. Nous étions assez convaincus par l'aspect esthétique qui n'est pas de notre ressort d'ailleurs, mais nous voulions surtout nous assurer que ce projet survit aux générations futures.

Toujours au niveau des coûts, certains d'entre nous ont aussi été surpris par les montants avancés pour la relocalisation des places de parc du côté singinois des berges de la Sarine. Il nous a été explicité que ce coût peut paraître élevé de par la faible intervention sur le domaine public, mais qu'en aucun cas, contenu de la construction d'un mur de soutènement notamment, pouvait être envisagé comme exagéré.

Un certain nombre de questions ont été relatives quant à la participation au projet de l'Agglo, de l'Etat, ainsi que la Confédération. Le Service de l'urbanisme et de l'architecture nous a promis par exemple de ne plus laisser filer des subventions fédérales pour le pavage, comme il a été le cas par le passé à la route de la Grand-Fontaine. Il nous a aussi été précisé que l'Etat mettra la main au portemonnaie pour l'éclairage public et que pour le reste, des pourparlers constructifs se déroulent au sein même d'un comité stratégique, même s'il est encore un peu prématuré de parler d'un destin commun. La question est surtout de savoir ce que prendra en charge l'Agglo, sachant qu'actuellement, seul le 40% des montants sous-évalués du PA2 seront pris en charge par l'Agglo. Pour les subventions liées au PA3, nous naviguons clairement au doigt mouillé.

Pour terminer, nous pourrions dire que ce crédit d'étude appellera en octobre 2018 un crédit d'ouvrage qui sera lui-même couplé à un crédit d'étude pour la phase 2. Si nous allons engager ce soir-là un montant colossal qui risque de créer quelques sueurs froides à notre Directeur des Finances, nous pouvons néanmoins souligner la pertinence d'un tel procédé en ayant une vision globale du projet jusqu'à la fin des travaux.

La Commission financière a accepté, à l'unanimité des 6 membres présents le crédit d'étude de 2'180'400 francs destiné à la réalisation du projet de requalification du quartier du Bourg – étape 1 et vous propose de suivre ce préavis favorable.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Le 21 septembre passé, la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 7 qui nous occupe ce soir. Je remercie ici Mme la Directrice de l'Edilité, M. le Directeur de la Police locale et de la Mobilité, ainsi que Mme l'Architecte de Ville pour les explications et clarifications apportées en séance. Chacune et chacun de vous ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message. Je ne reviendrai pas sur les informations que vous avez déjà pu lire.

La Commission a d'entrée fait le choix de ne pas revenir sur le passé, en particulier sur le renvoi du Message n° 48 et se joint aux propos tenus par Mme la Directrice de l'Edilité en séance du 21 septembre: "allons de l'avant". Nous saluons la lisibilité et la clarté de ce Message, en étant bien conscient qu'il s'agit d'un Message relatif à un crédit d'étude et non pas à un crédit en lien avec une réalisation immédiate. Le chemin est encore long mais les options prises et les ajustements apportés au projet lauréat du concours nous ont convaincus que l'itinéraire est bien balisé. Les étapes prévues nous semblent judicieusement réparties, afin d'assurer une logique permettant d'aboutir à un résultat final dans lequel chacun trouvera son compte. Rappelons que nous nous trouvons dans un projet public et que le 100% de satisfaction est impossible à atteindre. Les hésitations émises par les membres de la Commission concernent principalement le pavage, la végétation et les places de parc provisoires prévues aux abords des routes de Berne et de Bourguillon.

Si le choix du pavage a été retenu et salué par le jury, la Commission demande qu'au stade de l'étude le thème soit apprécié très en détail. Les aspects historiques devront être pris en compte en particulier pour ce qui concerne le pavage de façade à façade. De même, les réalités en lien avec les transports publics devront être analysées et assurées à long terme. Nous avons bien entendu les garanties fournies par le Conseil communal par rapport à la compatibilité "pavage – véhicules lourds" mais qu'en sera-t-il de l'entretien? En effet, force est de constater que plusieurs rues et routes de notre ville, actuellement pavées, ne sont pas ou pas suffisamment entretenues annonçant d'autres dépenses à moyen terme. La Commission ne veut pas qu'une telle situation se reproduise à futur dans le nouveau quartier du Bourg.

La notion "d'aspect historique" est souvent évoquée, mais quelle est la vraie définition de ce terme? Devons-nous mettre à charge de cet "aspect historique" la quasi absence de végétation et, mis à part les arcades de l'ancienne Poste, le fait qu'aucun banc ne soit visible sur les illustrations présentées? La Commission recommande là aussi au Conseil communal de ne pas oublier ces aspects dans la

phase d'étude. Nous pensons que la convivialité et la vie d'un quartier ne se créent pas uniquement avec des pavés et un éclairage de dernière génération.

Enfin, la Commission de l'édilité met de grands doutes quant à l'opportunité de réaliser tel que prévu les places de parc sur la route de Berne. Nous pensons que la bande cyclable descendante ressemble plus un jeu de flipper qu'à une voie sécurisée pour les utilisateurs des deux-roues. Il est certainement inutile d'en dire plus, chacun aura eu en tête l'image à laquelle je fais allusion. Nous suggérons au Conseil communal d'étudier une autre solution, comme par exemple celle de réaliser une piste cyclable à double sens sur le côté amont de la route de Berne, laissant ainsi les deux voies de circulation et les places de parc occuper la partie gauche en montant.

Concernant toujours la question des places de parc, la Commission demande au Conseil communal d'engager au plus vite et fermement des discussions avec la Société immobilière de la Grenette S.A. (ci-après: SI de la Grenette) pour que la notion de complémentarité d'usage du parking de la Grenette soit réalité, en particulier pour les visiteurs clients du Bourg. Si des places de parc provisoirement situées de l'autre côté du pont de Zaehringen peuvent être acceptables pour un habitant, elles sont clairement trop éloignées pour un visiteur-client souhaitant rapidement se rendre dans un commerce ou un restaurant du Bourg. Il n'est pas acceptable, selon la Commission, que dès la fin de l'activité diurne et durant les jours fériés, ce parking de la Grenette soit vide et que les visiteurs-clients doivent aller se parquer si loin.

En conclusion, je dirais que la Commission retient que nous sommes dans une phase de déclenchement et que même si tout n'est pas idéal à ce stade, nous devons nous montrer positifs et constructifs. Les solutions vont se développer tout au long de l'étude et nous faisons en cela confiance au Conseil communal, ainsi qu'aux personnes internes et externes à l'Administration communale qui seront appelées à être actives dans ce projet.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et, au vote final, c'est à l'unanimité des 7 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Rapport du Conseil communal

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. J'aimerais tout d'abord remercier les deux Commissions pour leur préavis favorable. Les discussions engagées ont abouti sur des résultats rassurants pour le Conseil communal, il me semble que nous sommes sur le bon chemin. Il n'y a nul doute, la requalification du Bourg doit être une priorité durant cette législature. C'est pourquoi, le montant pour le crédit d'étude vous est présenté avant la planification financière, afin d'éviter que ce projet ne soit retardé de cinq mois. En effet, la prochaine séance du Conseil général n'aura lieu qu'en février 2017, celle du mois de décembre étant réservée au budget 2017.

Der Gemeinderat beantragt einen Studienkredit für die Wiederaufwertung des Burgquartiers. Er schlägt vor, dies in verschiedenen Etappen zu tun und er unterbreitet heute den Studienkredit für die erste Etappe, die im Unterschied zur Botschaft vom Februar 2016 den Ulmenplatz einschliesst, dafür aber Studien für das Parking der Grenette, den Liebfrauenplatz und den Aufzug von der Unterstadt hinauf zur Zähringerbrücke in die nächste Etappe verschiebt.

Nous aimerions tous que la requalification du Bourg soit déjà réalisée mais les projets d'une telle envergure prennent du temps. Nous ne pouvons pas aller plus vite que le vent, mais il revient au Conseil communal de présenter une procédure ayant une vision globale du projet jusqu'à la fin des travaux, comme le Président de la Commission financière l'a si bien formulé.

La pièce angulaire de cette vision globale est le parking de la Grenette en lien avec le Plan directeur de la Ville historique. Aujourd'hui, et contrairement à ce qui a été mentionné dans le Message, je peux vous informer que l'Etat a approuvé ce plan, en date du 21 septembre 2016. C'est un élément fédérateur qui demande la suppression de places de parc avec compensation au moment de l'aboutissement de la requalification. C'est pour cela que le Conseil communal vous propose des places de parc provisoires de l'autre côté du pont de Zaehringen. Mon collègue, M. le Conseiller communal P.-O. Nobs, Directeur de la Mobilité, vous apportera des compléments à ce sujet.

Le parking de la Grenette a été sorti du Message que nous traitons ce soir pour la simple raison que nous, la Commune, l'Etat et la Société immobilière de la Grenette S.A. devons trouver une solution commune quant à l'utilisation de ce parking, tout en faisant valoir le fait que la Commune possède les 28% de l'actionnariat, mais pas le nombre de places qui correspond à ce pourcentage. Il est vrai que l'Etat loue une grande part des places dans ce parking, ce n'est donc qu'en étroite collaboration que nous trouverons des solutions. Le Conseil communal est confiant, il va intensifier le dialogue avec le Conseil d'administration de la SI de la Grenette et avec l'Etat afin de définir le nombre de places de parc nécessaire, celui à mettre à disposition des habitants du quartier et des touristes. Il est impératif de collaborer étroitement avec l'Etat sur différents aspects de cette requalification. Un comité stratégique a donc été mis sur pied. Initié par l'Etat, il se compose de représentants politiques et techniques de l'Etat et de la Ville. Nous avons eu l'occasion d'y présenter les objets qui nous lient, à savoir l'ancienne Douane, l'éclairage autour de la Cathédrale, la coordination des différents chantiers, les places de parc devant l'ancien Duc Berthold, aujourd'hui Teppan-Yaki, et bien sûr le parking de la Grenette et l'attente d'un plan de mobilité de l'Etat pour son personnel.

Une autre coordination s'impose avec les TPF. Selon le projet, les bus passeront tous au nord de la Cathédrale, sur la rue des Chanoines. Lors d'une rencontre avec le Directeur des TPF, il nous a été confirmé que, du point de vue technique, le réseau électrique peut être maintenu à la rue des Chanoines mais qu'il est impossible d'y monter une seconde ligne de contact. C'est donc avec un moteur d'appoint – appelé dans le jargon un pack battery – que les bus passeraient le quartier du Bourg en venant du Schoenberg, avant de se reconnecter à la ligne de contact au Tilleul. Notre souci actuel porte sur les nuisances sonores, raison pour laquelle des frais honoraires pour un Ingénieur en environnement ont été intégrés dans le Message.

Cette solution, proposée par les TPF, permettrait de mettre en zone piétonne la rue du Pont-Suspendu, condition-clef pour revitaliser le quartier du Bourg. A vous, Mmes et MM. les Conseillers généraux et aussi à la population, de flâner à l'avenir dans cette rue piétonne, d'entrer dans les magasins, de s'arrêter dans les cafés et les restaurants. Je sais bien que l'offre produit la demande. Avec la requalification telle que proposée, les conditions pour la revitalisation du quartier devrait être pleinement remplies.

Dans le même esprit, le Conseil communal vous propose d'intégrer à cette première étape la requalification de la place des Ormeaux, afin de concrétiser à court terme un espace public destiné à la population et, en parallèle, d'encourager la revitalisation du quartier, notamment par la transformation de l'assainissement du bâtiment des Arcades, propriété de la Ville. Le crédit d'étude et de

construction pour cet objet ne font pas partie de ce Message; ils seront sollicités séparément durant l'année 2017.

Je ne vous décris pas les différents éléments de cette première étape de la requalification, ils sont déjà détaillés dans le Message. Par contre, je me permets de relever quelques points qui ont fait débat lors des séances des deux Commissions, à savoir:

- 1) la valorisation du site historique,
- 2) le débat contradictoire entre un quartier minéral et la nature en ville,
- 3) la sécurité.

Valorisation du site historique

Le premier point concerne le caractère que prendrait ce site historique. La question est délicate: veut-on reproduire le Moyen-Âge ou inscrire ce site unique dans le XXI^{ème} siècle? Cette question a déjà été tranchée lors du concours. Le projet gagnant propose "*de procéder par soustraction et élimination de tous les éléments qui, au cours du temps, ont encombré l'espace public. Cette unité retrouvée est confortée par la mise en place d'un pavage régulier et simple, ce qui, par ajout de pavés clairs agencés, remet la Cathédrale au centre du jeu. Certains lieux sont reformulés afin de leur donner un rôle urbain spécifique.*" Il reviendra donc au Conseil communal d'avoir un œil attentif pour que la substance patrimoniale du site d'importance nationale séculaire reste valorisée.

Quartier minéral contre nature en ville

Le projet prévoit, et c'est le deuxième point, une unité de traitement de la surface du sol en pavage, ce qui donnera un espace très minéral et en même temps, très contemporain. Le jury du concours, dans lequel se trouvaient des représentants de l'Office fédéral de la culture, de la Direction du Service des biens culturels, Patrimoine suisse, ils ont tous retenu le projet des architectes Montagnini Fusaro, à l'unanimité, ce qui devrait nous rassurer dans le choix effectué. D'autres villes ont fait des choix similaires, par exemple Berne, Freiburg im Breisgau, Genève, Soleure, pour en citer quelques-unes, mais il est vrai que le quartier du Bourg est un site d'intérêt national. Les instances nationales seront consultées régulièrement puisqu'une partie du cofinancement en dépend.

Le coût du pavage a suscité des discussions importantes dans les deux Commissions. En annexe du Message, vous trouvez deux coupes: la coupe d'infra et de superstructure, l'une porte sur la zone piétonne, l'autre sur la zone carrossable. Le coût du pavage proprement dit compte pour environ un tiers sur le montant estimé à 1'500 francs le m² en moyenne. Ce coût inclut la fondation de chaussées, les regards et les grilles de sol des eaux pluviales, l'éclairage, etc. (v. page 15, chapitre "Prix au m²"). Les sondages pouvant être faits au moment des travaux de réseau (électrique, Swisscom, etc.) pourraient être entrepris en 2017 déjà. Ces travaux seront autofinancés et coordonnés par le Service du Génie civil. Quant à la végétalisation du site, le jury lui-même avait recommandé de maintenir les arbres sur la place Sainte-Catherine, le choix de l'espèce et l'emplacement exact des arbres restant à définir.

Sécurité

En séance de la Commission de l'édilité, il a été soulevé que le projet proposé n'assurait pas la sécurité des piétons, notamment à la place Sainte-Catherine vers la rue des Chanoines, où passeront les bus et les voitures. Les études devront prendre cet aspect en considération.

Pour terminer, j'aborde l'aspect financier, élément principal de ce Message. En préambule, je peux vous dire que les travaux - mais nous n'en sommes pas encore là - coûteront environ 36,5 millions de francs (+/- 25%). Le montant est à peu près équivalent à celui dans le premier Message, si l'on considère que celui-ci comprenait encore l'ascenseur, respectivement le funiculaire, qui est maintenant repoussé à une étape ultérieure. Le montant pour la place des Ormeaux a été replacé dans l'étape 1, mais ceci ne change rien au montant total. J'aimerais vous rendre attentive que les montants pour l'étape 1 ont été vérifiés, voire ajustés, tandis que le montant de 19'560'000 francs a été repris tel quel de la première mouture du Message. Ce sont des chiffres indicatifs qui nous donnent une idée à quoi pourrait ressembler la facture finale. Le Conseil communal a largement discuté comment il pourrait maîtriser les coûts; tout d'abord par une phase d'étude approfondie et deuxièmement par le respect des principes cadres, tels que décrits à la page 10, à savoir:

- valoriser l'économie des moyens et la durabilité en garantissant une proportionnalité entre les investissements requis en termes d'infrastructures et d'entretien et les résultats attendus;
- viser la réduction des coûts et la recherche des moyens de financement et inclure une analyse de risques.

Si l'on compare le premier et le deuxième Message, les crédits d'étude sont comparables: le delta est d'environ 130'000 francs plus cher pour l'étude des différents éléments. Par contre, et il faut l'admettre, les études concernant le parking sont exclues de cette comparaison. Des travaux plus poussés, jusqu'à la finalisation du Message que nous traitons aujourd'hui, nous ont aussi amenés à des chiffres plus précis. Les détails du montant du crédit d'étude pour l'étape 1 comprennent notamment les honoraires auxquels – comme je l'avais déjà indiqué – nous avons ajouté celui pour l'Ingénieur en environnement. Ils répondent au pourcentage SIA pour ce genre de projets, imputations salariales incluses. Quant au subventionnement, j'aimerais être claire, tous les montants en italique dans ce Message sont des montants prévus d'être cofinancés par l'Agglomération, respectivement le fond d'infrastructure et ne sont pas acquis.

Je vous renvoie au calendrier qui doit être traité selon la Loi sur les routes. Celle-ci demande une procédure plus longue. Aussi, si vous approuvez aujourd'hui le crédit d'étude, un Message pour le crédit d'ouvrage vous sera présenté en octobre 2018 (v. page 19) et nous avons l'intention de vous présenter le même soir un crédit d'étude pour la deuxième étape, afin de vous mettre au courant de l'ensemble de cette opération.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Kilchenmann Emmanuel (UDC). Die Fraktion der SVP steht diesem Projekt und demzufolge auch diesem Kredit sehr kritisch gegenüber. Aber wir sind auch überzeugt, dass uns diese Dialektik schlussendlich weiterbringt.

Le groupe UDC est très critique par rapport à ce crédit d'investissement et par rapport à ce projet. Néanmoins convaincu que c'est cette dialectique politique interpartis qui doit nous améliorer, et surtout, améliorer, pour le bien commun, ce projet.

Tout d'abord, le groupe UDC a longuement discuté, discerné et considéré les deux phases, après le renvoi que nous avons tous connu récemment, dans l'ancienne législature. Tout d'abord, nous avons cette première phase qui, de manière provisoire, sort des places de parc du quartier du Bourg afin de requalifier la première partie de la phase 1. C'est le premier élément où nous avons des critiques. En effet, nous ne sommes pas convaincus que la distance (l'autre côté du pont de Zaehringen, etc.) soit vraiment une alternative crédible, pas pour notre programme politique, mais crédible concrètement pour les commerçants, les clients et surtout aussi pour les habitants qui ont des familles, des enfants en bas âge, et qui ont la nécessité d'accéder à ce quartier en voiture.

Ensuite, le deuxième élément. Nous saluons aussi clairement l'initiative et ce projet de requalifier. Néanmoins, nous avons des problèmes de cohérence par rapport à la volonté de sortir le trafic du Bourg, qui est aujourd'hui réussi, mais en même temps, sortir le trafic, c'est avoir une qualité de vie et ne pas avoir ce transit de 20'000 voitures et que 1'500 voitures qui y accèdent. Mais en même temps, on va sur un pavage qui engendre un grand bruit des transports publics, des bus. Donc, on retire du trafic mais en même temps on augmente les nuisances sonores. Ceci est clairement une réserve que l'UDC souhaite apporter à ce projet. Il y a des alternatives, sur les voies de circulation des bus, de travailler avec un revêtement phonoabsorbant. Il y a une réserve: payé = bruit! Deuxième point: transports publics, enlever les lignes électriques, moteurs d'appoint. Pour ceux qui connaissent bien le quartier: quand il y a les moteurs d'appoint, ils font beaucoup plus de bruit parce que ce sont des moteurs qui tournent à plus haut régime et là aussi: nuisance phonique importante! Le groupe UDC est très critique par rapport à ces éléments.

Toujours dans la phase 1, le groupe UDC aussi est fidèle à ses valeurs et souhaite vivement que ce projet soit élaboré avec les entreprises locales. Cela peut être atteint en augmentant dans les critères d'adjudication, le "zero carbon". Augmenter très fortement ce critère dans l'adjudication afin qu'on se retrouve comme au Pérolles avec du gravier qui nous vient des pierres d'Hauterive, de Neuchâtel, et qui a circulé plus de 100 kilomètres sur nos routes. Ceci est aussi un critère qui nous tient à cœur. La plus grande réserve c'est par rapport à ces deux phases. On sort les places de parc et on va de l'autre côté du pont de Zaehringen. La crainte que l'UDC a est que cette phase 1 devienne une phase temporaire finale. Tout dépend de la réussite, de la concrétisation de ce projet avec la Grenette et là, nous avons des craintes, que ce soit pour des raisons financières, de climat politique, peu importe pour quelles raisons. En suspendant et en n'intégrant pas le parking de la Grenette, une alternative crédible sur place au sein du quartier du Bourg, nous aimerions mettre le doigt dessus. Notre confiance dans les institutions est forte, élevée, mais nous souhaitons vraiment mettre le doigt dessus afin que cela ne reste pas lettre morte et que ce soit mis en œuvre et concrétisé dans un délai raisonnable, comme communiqué par le Conseil communal, dans quelques années mais pas que ça devienne quelques décennies. Le critère de mesure est là.

Pour pallier cette crainte – Mme la Conseillère communale A. Burgener Woeffray l'a déjà dit -, il est essentiel qu'on trouve une solution avec le parking de la Grenette pour un usage dual. C'est un palliatif important, crédible, concret et atteignable. La politique étant souvent l'art du réalisable, là nous avons l'élément réalisable.

Au final, on souhaite et ça aussi, comme toujours, on veillera au grain au niveau des coûts, là on a aussi quelques craintes par rapport déjà au montant important mais nécessaire, mais important par rapport uniquement au crédit qui dépasse les deux millions de francs. Après ces réserves, après ces critiques, le groupe UDC salue clairement le dynamisme de cette volonté du Conseil communal d'empoigner ce projet rapidement après le renvoi – élément positif. Nous relevons aussi comme élément positif la volonté de redonner ces espaces aux piétons et aux citoyens. Et c'est ainsi, après une longue discussion, que le groupe UDC, à une majorité claire, soutient et est favorable au crédit d'étude.

Rapport du groupe des Verts (1^{ère} partie)

Abate Vincenzo (Verts). Le groupe des Verts reconnaît l'importance de ce Message pour la Ville de Fribourg.

En acceptant ce Message nous donnons un signal fort aux habitants. Nous communiquons la volonté de restituer le centre-ville à Fribourg, loin des espaces pseudo-publics, dont le seul but est la consommation.

Nous pouvons dire aujourd'hui que le quartier du Bourg, dans son état actuel d'abandon, est sauvé, il se présente comme un papier blanc sur lequel nous pouvons tout réinventer. Réinventer, refaire, recommencer, tous ces synonymes appelle à un autre mot: la créativité. Mais il n'y a pas de créativité s'il n'y a pas de vision!

La vision est la force motrice de tous les projets. Nous sommes obligés d'en avoir une, autrement le risque sera d'avancer par étapes, sans aucun but. Nous avons la chance de pouvoir mettre les mains sur un quartier, dans une époque où les collectivités sont très sensibles à la qualité de vie, et les quartiers deviennent des laboratoires à ciel ouvert, des plateformes d'échange et de participation, un espace dans lequel nous voulons nous reconnaître. Il faut se forcer à instaurer cette vision sans compromis, il faut avoir le courage d'oser faire. Mais pour cela il faut prendre en examen tous les aspects et tous les acteurs impliqués dans le projet. Fribourg n'a pas besoin d'un quartier musée, mais bien au contraire, d'un quartier vivant, où les touristes aussi trouveront leur bonheur.

C'est vrai, nous ne pouvons pas vitaliser un quartier avec un seul projet mais il faut que des mesures et des projets parallèles soient étudiés pendant cette première phase. Pour cette raison, nous allons déposer un postulat qui va dans ce sens.

A cette étape du projet, nous votons un crédit d'étude mais notre vocation politique nous oblige à signaler des lacunes dans ce projet, qui nous paraissent très importantes. Comme par exemple: des espaces pour les habitants du quartier, un manque d'espaces verts, des mesures de mobilité douce qui ne mettent pas en danger la vie des cyclistes, une vraie zone piétonne, où l'accès aux voitures est réservé aux résidents.

Le groupe des Verts invite ses collègues à dire oui à ce Message mais, à partir de ce soir, travaillons ensemble pour renforcer une vision globale pour le quartier du Bourg et pourquoi pas avec une commission ad hoc. Les futurs habitants, commerçants et touristes n'attendent que ça.

Pour terminer, permettez-moi d'utiliser des mots très à la mode chez les Verts: "Le demain du Bourg commence ce soir".

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Le groupe PLR s'est toujours engagé pour un aménagement urbain et de qualité. La requalification du quartier du Bourg, qui sera un dossier majeur de cette législature, est une affaire qui nous tient à cœur.

Le Message n° 7 est mieux structuré, plus clair en ce qui concerne les aménagements prévus dans les étapes 1 et 2 et plus précis dans l'estimation des coûts. Néanmoins, plusieurs points soulevés par l'intervenante lors du débat d'entrée en matière du premier Message, le 15 février 2016, n'ont pas trouvé de réponse, et sont donc respectivement toujours d'actualité. J'y reviendrai.

A) Crédit d'étude et estimation des coûts – rôle de l'Etat

- 1) Le crédit d'étude passe de 2'506'000 francs à 2'180'400 francs, soit 325'600 francs en moins. La majorité du groupe regrette que l'étude concernant l'extension du parking de la Grenette ait été recalée à l'étape 2, car elle est un élément important du projet de requalification du Bourg.
- 2) Le groupe regrette également que l'ascenseur ne figure plus dans l'étape 1. Es erstaunt sehr, dass ausgerechnet jene politischen Kreise, die stets vorgeben, sich für den Langsamverkehr stark zu machen, sich mit Vehemenz gegen dieses Projekt ausgesprochen haben.
- 3) Une comparaison des coûts de l'étape 1 selon les Messages n° 48 et n° 7 nous apprend que pour l'étape 1, il y a une différence de 1'464'000 francs, alors que les coûts estimés du funiculaire Bourg-Auge de 2'852'000 francs ont été supprimés. L'engagement financier de la Commune pour les étapes 1 et 2, reste important et préoccupant comparé aux autres besoins de la commune. Nous pensons à la construction et à l'entretien des écoles.
- 4) L'Etat est un acteur incontournable dans ce projet car, outre la Cathédrale, il possède d'autres immeubles dans le secteur de l'étape 1, comme la Chancellerie d'Etat, l'ancienne Poste et la Préfecture, qui seront mis en valeur par le nouvel aménagement urbain. L'Etat devra participer aux coûts de l'étape 1.

B) Commentaire concernant les quatre éléments de l'étape 1

- 1) Abords de la Cathédrale
 - La circulation des bus en double sens à la rue de Chanoines et le croisement des bus uniquement à la tête de pont génèrent de nombreux problèmes:
 - Les cyclistes, véhicules de livraisons et de service: comment pourront-ils y circuler?
 - Le revêtement en pavé résistera-t-il à la charge de 1'200 bus TPF longs et moins longs qui circulent actuellement des deux côtés de la Cathédrale?
 - Les émissions de bruit provenant des pavés seront-elles supportables?
 - N'y a-t-il pas un danger pour les cyclistes par temps pluvieux ou en hiver de circuler sur des routes pavées?
 - De plus, instaurer une zone de rencontre à la rue des Chanoines n'est pas une bonne chose à nos yeux: une zone de rencontre a bien sûr du sens dans un quartier résidentiel

où le trafic est très limité. Or, à la rue des Chanoines circuleront continuellement des bus, ce qui ne permettra pas d'établir une véritable zone de rencontre pour la population. Une zone de rencontre à cet endroit serait dès lors dangereuse et pas praticable.

- Le Message parle aussi d'une zone piétonne sur la voie libérée (rue du Pont-Suspendu). Est-ce que les cyclistes pourront l'emprunter? Il ne faut pas oublier que certains roulent à grande vitesse et mettent en danger les piétons.
- 2) Tête de pont et escaliers
- Les coûts pour ce poste s'élèvent à 2,5 millions de francs. Combien y a-t-il pour les escaliers et combien pour la tête de pont? Si on doit déjà refaire les escaliers, il serait opportun de rendre la pente moins raide, en tout cas dans la partie inférieure.
- 3) Relocalisation des places de parc supprimées
- Le nouvel aménagement doit être adapté aux besoins des habitants et commerçants. Le groupe estime que les places de parc de compensation le long de la route de Berne et Bourguillon sont, d'une part trop éloignées du quartier du Bourg et, d'autre part, en ce qui concerne les places de parc à la route de Berne, pas sécurisées pour les automobilistes et les cyclistes. Sans une extension de la chaussée côté Stadtberg, nous doutons que ces nouvelles places de parc soient conformes aux règles de la circulation et de la sécurité. Mmes et MM., la requalification du Bourg ne pourra pas se faire sans une solution durable concernant le stationnement.
 - Meine Damen und Herren, eine nachhaltige, langfristig angelegte Politik bedeutet auch, auf einen Ausgleich der unterschiedlichen Bedürfnisse der Bevölkerung hinzuwirken. Die Mehrheit der Fraktion der FDP / die Liberalen ist deshalb der Ansicht, dass die entlang der Bern- und Bürglenstrasse vorgeschlagenen Parkplätze zu weit entfernt sind und deshalb sowohl für die Anwohner wie auch für die Gewerbetreibenden des Quartiers keine echte Alternative sein können.
- 4) Place des Ormeaux
- L'idée d'aménager cette place en même temps que de rénover le Café des Arcades est bonne mais il faut garder les commodités qu'elle procure actuellement (arrêt de bus, W-C public, place pour les taxis, accès pour les véhicules de livraison etc.).

Nous relevons deux points:

- a) les 22 places en été, respectivement les 24 places en hiver, ne sont actuellement pas compensées.
- b) L'arrêt de bus ne figure plus sur le plan d'aménagement. Cela est tout à fait inacceptable pour les personnes qui attendent le bus.

Le projet de requalification de cette place doit encore être approfondi, respectivement doit tenir compte des éléments ci-dessus.

Enfin, et pour terminer, fort de ces remarques, le groupe PLR acceptera l'entrée en matière du Message n° 7.

Rapport du groupe socialiste

Allenspach Christoph (PS). Le groupe socialiste, qui était critique par rapport au premier Message pour la requalification du Bourg, va aujourd'hui voter en faveur du crédit d'étude tel qu'il est présenté par le Conseil communal dans son deuxième Message.

La première étape qui est redimensionnée et qui porte sur l'aménagement des futurs abords de la Cathédrale et de la place des Ormeaux nous semble beaucoup plus raisonnable. Nous nous réjouissons déjà maintenant de voir ce premier lieu de la cité médiévale redonné aux habitants du Bourg, de la ville, de l'Agglomération, ainsi qu'aux visiteurs.

Beaucoup de points ont été évoqués dans les Commissions et également dans le groupe. Maintenant, j'avoue, nous sommes un petit peu désarmés parce que Mme la Directrice de l'Edilité a déjà repris un bon nombre de ces arguments. Je l'en remercie.

J'évoque donc très brièvement les quelques points que j'avais notés, plus brièvement que prévu. Il y a bien entendu l'aspect financier: les 17 millions de francs pour cette première étape de la requalification nous semblent toujours trop élevés. Ceci par rapport à tous ces projets de requalification qui figurent encore au Plan financier de la Commune et qui vont figurer aussi au projet d'Agglomération de la 3^{ème} génération, qui sera très probablement approuvé ce jeudi prochain. Y sera mentionnée notamment la requalification de plusieurs boulevards dans les 10 à 15 ans à venir. Il nous semble toutefois que la question du pavage devrait être réexaminée. Vous avez évoqué qu'il y en a deux sortes: l'un sur lequel passent les poids lourds, les bus, qui repose sur un fondement beaucoup plus solide, et l'autre, où il y a en général les piétons et les cyclistes. Malgré cela, le prix évoqué nous semble beaucoup trop élevé.

Le deuxième point concerne toujours l'historicité d'une requalification. Le projet ne propose ni le Moyen Âge, ni le 19^{ème} siècle, mais quelque chose qui est nouveau, notamment pour le pavage. Est-ce que c'est juste? Certes, nous ne pouvons pas revenir au Moyen Âge. Nous n'aimerions pas revoir des cochons et des moutons passer chaque jour aux abattoirs à côté de la Cathédrale, comme c'était encore le cas il y a deux siècles. Ce n'était certainement pas très propre. Il faut se demander quelles sont les traces qui restent? Et là, nous demandons que, dans le crédit d'étude, soit incluse une étude très détaillée en ce qui concerne l'historicité du quartier, à savoir si nous voulons vraiment retrouver les pavés autour de la Cathédrale, les galets, etc. Une étude qui n'a pas été faite avant le concours, ce qui est très regrettable. Nous pouvons modifier sur certains aspects le projet lauréat; le jury a par ailleurs lui-même déjà évoqué un certain nombre de critiques ou des propositions de modification.

J'évoque encore la question du climat dans ce quartier. C'est peut-être moins le cas autour de la Cathédrale, mais autour de la place des Ormeaux, c'est un îlot de chaleur en été et un problème de climat. Donc, présenter un projet qui ne contienne qu'une surface minérale, c'est quand même exagéré au 21^{ème} siècle. Par ailleurs, au Moyen Âge, il y en avait des arbres! Il faut juste regarder le plan Martini. Il n'y en avait pas énormément, mais ils étaient entourés de nombreux jardins qui ont également équilibré le climat à l'époque au centre de la ville. Comme cela a été évoqué, il existe, contrairement à l'atmosphère dégagée habituellement sur les images d'architectes où figurent des gens gais et heureux, un problème d'un certain danger dans ce quartier, en ce qui concerne les bus, les poids lourds. Mais comme vous l'avez déjà dit, vous allez étudier le sujet.

Finalement, le stationnement à la route de Berne nous fait d'autant plus soucieux qu'il est éloigné du Bourg. Même si on peut quand même marcher 300 mètres, ce qui serait possible, mais c'est extrêmement dangereux. J'évoque juste encore ces 28% d'actions que la Ville détient dans la SI de la Grenette. Actions en conséquence desquelles le Conseil communal devrait demander autant de places qu'en occupe l'Etat, qui propose 60 places de parc à ses employés. Avec un plan de mobilité, c'est tout à fait possible. Ceci va sans doute éviter des accidents à la route des Alpes.

Avec ces remarques, le groupe socialiste vous recommande le soutien du crédit d'étude pour la requalification du Bourg.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Le PDC et les Verts libéraux soutiendront ce crédit d'étude car il est urgent d'avancer.

En effet, le Bourg n'est pas à la hauteur des attentes de ses habitants, des visiteurs suisses et étrangers avec ses chaussées déformées, ses trottoirs défoncés, l'absence de mobilier urbain et d'aire de repos. A tel point que certains commerçants, dont un représentant est à la tribune du public ce soir, nous ont fait part de leur désir de mettre des chaises à disposition gratuitement aux visiteurs et aux touristes. Ils m'en ont fait part en tant que Président de l'association du Bourg, et bien sûr que je soutiendrais cette action si on doit en arriver là.

L'accès au Bourg est devenu facile, mais la rareté des places de parc ne crée pas le trafic piéton indispensable à l'animation du quartier et à l'apparition d'un nouveau Bourg plus touristique et culturel que commercial, comme au temps de Pierre de Zurich.

Il est important d'agir, car le Bourg et notamment sa Cathédrale, sont les signatures de la ville. Ce sont elles que nous retrouvons sur la page réservée au Canton de Fribourg de notre passeport, à la page 17, ainsi que sur les cartes et affiches électorales tous partis confondus.

Le Bourg et ses environs ainsi que les rives de la Sarine et la Basse-Ville sont les destinations recherchées par tous les visiteurs suisses et étrangers. Ce qui n'est malheureusement pas le cas des autres quartiers de la Ville.

Tout un chacun, comme nous l'échangions avec la Conseillère communale, aura un avis sur la couleur des géraniums et c'est pour cette raison qu'un concours d'architecte a été organisé avec un jury regroupant toutes les parties prenantes, dont l'Association des intérêts du quartier du Bourg et bien d'autres parties prenantes.

Comme nous l'avons suggéré, le dossier qui vous a été présenté ce soir a intelligemment séparé, dans un deuxième temps, la question de l'agrandissement du parking de la Grenette qui a besoin de plus de temps, afin de trouver une solution satisfaisant les partenaires privés et publics, ainsi que ses opposants.

Ce crédit d'étude est bien construit et il s'engage à respecter les principes cadres, décrits en page 10 du Message, assurant notamment l'économie des moyens et la durabilité, tout en valorisant la substance patrimoniale, ce qui doit nous rassurer quant au coût final.

Notre habitat historique dans le Bourg est quasiment unique en Suisse par sa conservation et sa concentration et également son harmonie avec celui de la rue de Lausanne, du Stalden et de la Basse-Ville.

Tous ensemble, donnons-nous les moyens d'élever le quartier du Bourg à la hauteur de nos ambitions et d'en faire un vrai centre d'attraction et de fierté pour notre ville.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le CG-PCS est impatient de requalifier le quartier du Bourg. Il l'a déjà dit, et le répète aujourd'hui. Le nouveau Message du Conseil communal est une version robuste et corrigée de celle que nous avons renvoyée au début de l'année. Mais je dois dire que les quelques mois qui ont passé depuis, n'ont pas été perdus puisqu'ils ont permis d'épurer et d'affiner le projet. Le Message se concentre aujourd'hui sur des aspects prioritaires, les plus importants, sans se perdre dans toutes sortes de directions plus au moins aléatoires, je pense bien sûr à l'ascenseur ou d'autres propositions de ce type-là.

Si nous souhaitons voir la première étape se réaliser dans les meilleurs délais, nous ne pouvons donc pas ne pas soutenir ce crédit d'étude. En se donnant les cinq principes cadres généraux, la Ville se dote de lignes directrices susceptibles de donner une direction plus claire, et ça, nous le saluons. Autre point important: sans une collaboration plus étroite avec l'Etat, le projet ne pourra pas se développer harmonieusement.

Le CG-PCS salue donc la constitution d'un comité stratégique, le fameux CoSTRA, et il attend aussi une participation accrue de l'Etat dans le financement de ces aménagements du Bourg. La façon de coordonner dans le temps les différentes étapes du projet avec le crédit d'étude pour l'étape 2 en même temps que le crédit de construction pour l'étape 1 nous paraît effectivement quelque chose de sensé. Nous espérons que d'ici-là, les questions en suspens concernant en particulier l'aménagement du parking de la Grenette, pourront être résolues.

Je n'interviens pas sur les questions d'aménagement, d'une part, parce qu'elles ont déjà été largement abordées par les orateurs précédents, telles que le pavage, l'éclairage, les voies de circulation, l'essence des arbres, les lignes de trolleybus, la couleur des bandes de la promenade, et d'autre part, parce que nous n'en sommes - Mme la Conseillère l'a répété - qu'au crédit d'étude. Et c'est précisément le but de ces études de permettre de répondre à la plupart de ces questions. Il en est de même, d'ailleurs, pour les places de parc de la route de Berne, sur lequel le CG-PCS rejoint l'avis de la Commission de l'édilité tel qu'est exprimé par M. C. de Reyff. Il salue également l'intégration dans l'étape 1 de l'aménagement des Arcades qui sont, en somme, la porte d'entrée et la carte de visite de ce quartier. Je crois très important de pouvoir tout de suite présenter quelque chose de concret et de bien visible pour les visiteurs qui y viendront. L'investissement global sera évidemment très important pour la Ville mais je crois que le cœur historique mérite un traitement soigné. Il en va de son attrait pour les habitants et pour les visiteurs, et c'est donc en ce sens que le CG-PCS soutiendra le crédit d'étude tel qu'il nous est proposé.

Rapport du groupe des Verts (2^{ème} partie)

Weibel Rainer (Verts). Au nom du groupe des Verts, j'interviens sur les questions de parcage dans le Bourg, donc d'une part sur la relocation des 57 places dans le cadre de l'étape 1 – dont nous votons

le crédit d'étude ce soir – et d'autre part sur l'extension du Parking de la Grenette de 120 places, dont nous voterons le crédit d'étude seulement en octobre 2017, mais qui est annoncé et prédéfini dans le présent Message.

D'abord, nous invitons le Conseil communal à évaluer, dans le cadre du crédit d'étude étape 1, l'alternative de relocaliser les 57 places à supprimer autour de la Cathédrale et sur la places des Ormeaux dans le parking de la Grenette existant, - au lieu de les exporter sur les routes de Berne et de Bourguillon.

De plus, nous proposons que dans le cadre du crédit d'étude de l'étape 2, des variantes alternatives à l'extension du parking de la Grenette soient étudiées.

Ces rocades et alternatives s'avèrent faisables avec le soutien du Canton, de l'Agglo, de la SI de la Grenette, des habitants et des commerçants du quartier.

Par rapport à l'étape 1: D'abord, nous avons posé au Conseil communal, par email du 3 octobre 2016, une série de questions par rapport à l'exploitation et à la gestion actuelles du parking de la Grenette, auxquelles nous n'avons pas encore obtenu de réponses. Je vous rappelle que le parking actuel dispose de 213 places, dont l'Etat au sens propre se réserve 78 et la police 42 places, donc 120 places au total. 98 places seraient louées à des privés dont on ne connaît ni le type d'utilisation, ni leur lien avec le quartier.

Nous sommes d'avis que l'Etat doit encourager une politique de mobilité exemplaire en matière de gestion durable. Il prône la vie "zero carbon" déjà maintenant pour le site de blueFACTORY et pour le reste du Canton à l'horizon 2050. Il peut et il doit exiger de son personnel, les collaborateurs de la Chancellerie, de la DAEC et de la Police, d'observer le cadre d'un plan de mobilité, comme nous l'avons déjà proposé, et mettre à disposition la majorité de ces 213 places existantes aux habitants et visiteurs du Bourg. Ces places de travail sont extrêmement bien desservies par les transports publics et il lui suffit de garder 10 places pour le personnel et 20 places pour des voitures de service et un car-sharing du type Mobility dont tout le quartier pourrait profiter. Ainsi, on pourra mettre facilement à disposition des habitants et visiteurs 180 places au lieu des 90 places actuelles.

A défaut d'avoir reçu une réponse à nos questions très précises sur l'utilisation et la gestion actuelle de ce parking, nous devons soupçonner que la Société immobilière de la Grenette est extrêmement mal gérée. Les places de parc sont louées à des prix dumping au lieu du prix du marché de 300 francs par place et par mois. De plus la SI semble avoir arrosé ses actionnaires avec des bénéfices annuels de 350'000 francs au lieu d'investir dans un fond de renouvellement et d'extension, bien que des projets d'extension existent depuis les années 70 déjà. Ni dans le Message de janvier 2016, ni dans le présent Message, nous ne pouvons lire comment cette SI veut exploiter le nouveau parking qui vise une capacité de 333 places, sans nous promettre que toutes les places urbaines et rues historiques seront libérées d'un parcage incompatible avec un centre historique attractif. A quelles conditions, à quel prix et à quels utilisateurs, sera loué ce parking?

Or, il nous semble d'emblée illusoire d'espérer que les contribuables voteront un investissement de plusieurs millions de francs sur un investissement chiffré à 27 millions dans une version très optimiste. Si on divise ce montant par 120 nouvelles places, une place coûtera 225'000 francs et si on le divise par 333 places, le coût de la place sera toujours supérieur à 80'000 francs. Considérant le référendum du type de la votation du 23 octobre 1983, qui n'avait comme objet que l'octroi d'un droit

de superficie pour le parking et une participation de la Ville d'un million de francs seulement, il faut se rappeler que le peuple avait rejeté ce projet, - accepté par le Conseil général par 40 voix contre 35-, avec une majorité de 80%. Nous risquons donc de faire couler ce projet, selon le planning qui nous est soumis à la page 19 du Message, en 2020 et de devoir recommencer à zéro un travail que nous pourrions commencer déjà cette année.

Dans dix ans, les 120 ou 333 places dans le Bourg seront superflues, parce que la voiture électrique et automatique du type Google, Tesla, Renault, Swisscom etc. aura remplacé le parc de voitures actuel. Ces voitures nous amèneront et sortiront du Bourg, seront parkées et compensées automatiquement dans des parkings meilleur marché à la périphérie, à Saint-Léonard par exemple, ou plus loin. Il y a dix jours, le CEO des CFF, M. Meier, par exemple, a déjà annoncé cette perspective toute proche pour justifier la restructuration des CFF et la réduction du personnel de 1'400 places de travail. Si le peuple acceptait, à l'encontre de mon pronostic, en 2020 ou 2021 ce parking, il ne sera pas mis en service avant 2025 ou 2026, donc dans une période où il s'avèrera définitivement superflu. Et même si le Bourg avait besoin d'un parking, des alternatives meilleur marché existent et doivent être étudiées: par exemple un tunnel à sens unique depuis l'entrée de la place de l'Hôtel-de-Ville sous la Grand-Rue repavée avec une sortie dans la rue de la Poste, les voitures parkées en épi, comme la Conseillère générale Antoinette de Weck l'avait proposé, et cela des deux côtés du trajet. Ce projet s'avèrerait aussi absurde que le "sac-à-dos" Grenette, mais serait plus simple et meilleur marché.

Finalement, nous doutons que la majorité gauche-verte actuelle défendra la mise en service d'un autre parking dans le centre-ville, en plus du parking de liaison Manor-Fribourg Centre-Stefan, puis l'Ancienne Gare, la Tour-Henri etc. etc.

Nous voterons le crédit qui nous est soumis ce soir mais nous exigeons que ce crédit d'étude soit utilisé pour étudier les vrais problèmes, qu'il soit un projet pour les générations futures non seulement pour les générations passées.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je parle à titre personnel. J'ai deux remarques à faire concernant ce Message sur les transports publics.

La première concerne le pavage. On en a déjà beaucoup discuté ce soir, mais je suis obligé d'y revenir. Je ne comprends pas pourquoi le projet prévoit le pavage total de la rue des Chanoines. En effet, cela sera bruyant lors du passage des bus et trolleybus. Ne pourrions-nous pas imaginer un passage mixte (pavés et goudron) comme la rue de la Neuveville en a été équipée? Cela aurait un impact visuel fort pour savoir où passe la circulation et où passent les piétons! Cela aurait un impact sur les coûts non négligeables. Je demande au Conseil communal de bien vouloir en tenir compte dans son étude. D'avance merci.

La deuxième concerne les lignes de contact pour trolleybus. Comme vous le savez, le passage des bus se fera en bidirectionnel à la rue des Chanoines. Je remercie le Conseil communal d'avoir tenu compte de la Résolution sur les transports publics à propulsion électrique que le Conseil général a acceptée le 2 novembre 2015. Toutefois, en analysant le Message et en demandant des explications aux personnes concernées, j'ai constaté que la ligne de contact sera démontée côté rue du Pont-Suspendu et maintenue sur la rue des Chanoines. Hors, à cette dernière, elle ne sera pas remontée pour permettre aux transports publics de passer avec les perches à la ligne du Tilleul vers le Schoenberg. Il faudra que les bus passent avec un moteur d'appoint. Alors que dans l'autre sens, Schoenberg-Tilleul, ils pourront passer avec les perches à la ligne. Cette situation est regrettable. En effet, la vitesse

commerciale des transports publics en ville de Fribourg est en moyenne trop basse. Le fait de baisser les perches des véhicules au Tilleul et de les remonter vers le pont de Zaehringen ne va pas améliorer la situation, bien au contraire. Il suffirait juste de reconstruire environ 200 mètres de ligne.

L'infrastructure (câbles de soutien) existe déjà, elle doit juste être renforcée. Je vous informe que je déposerai un postulat à ce sujet qui, j'espère, complétera l'étude. Avec ces remarques, je vous informe que je vais accepter le Message.

Bourgarel Gilles (Verts). On a évoqué plusieurs fois les pavés et leur justification dans le centre historique. Des raisons de résistance et de bruit ont été invoquées comme le bien-fondé du choix. Effectivement, si nous entreprenions des études historiques, nous pourrions être déçus. En effet, la Cathédrale, cette zone du quartier du Bourg, a connu une évolution avec des revêtements divers et variés. On commence par le cimetière autour de la Cathédrale, qui a été supprimé définitivement après la création de celui de Miséricorde au début du 19^{ème} siècle. Nous n'avons à ce moment-là, déjà, pas des surfaces pavées, mais je ne pense pas qu'on ait envie de réinstaller un cimetière autour de la Cathédrale, bien que ce soit un gage de tranquillité absolue. Quant à l'évolution des revêtements qu'a connu la zone, il faut quand même rappeler que, très tôt, il y a eu le premier Hôtel-de-Ville, dès le 14^{ème} siècle, et que ses abords ont été dotés d'une fontaine. Ainsi, les mentions de pavage dans les sources de la Ville ne sont pas antérieures au 14^{ème} siècle, pour la bonne et simple raison que les comptes de la Ville ne sont pas conservés avant cette période-là ou n'existaient pas sous forme écrite. Il est donc un peu illusoire d'en vouloir absolument par ce biais-là. Tout ce que je peux dire, c'est que les fouilles opérées au moment de l'introduction du gaz naturel ont montré d'anciennes couches de pavage qu'il est extrêmement difficile de dater. Par ailleurs, si l'on veut se référer à l'état historique du quartier, il faut quand même savoir que, bien que la ville ait été fondée en 1157, l'aspect qu'il a aujourd'hui découle de multiples transformations et qu'il va encore évoluer. En effet, le plus ancien bâtiment visible actuellement dans la zone concernée est la Cathédrale, dont les parties les plus anciennes sous nos yeux ne sont pas antérieures au 14^{ème} siècle; l'ensemble des bâtiments et des façades qui composent son environnement remonte au 18 et 19^{ème} siècles. Enfin, la construction du Pont suspendu a impliqué un grand changement dans l'affectation de ce quartier qui, de zone de pouvoir religieux et civil, est devenue une zone de transit. C'est de là que datent les problèmes qui ont amené à dépenser plus de 200 millions pour la construction d'un pont supplémentaire.

Donc, je crois que le coût des aménagements proposés, comme leur choix, découlent, d'une part, d'un souci d'adéquation avec l'environnement architectural, par le choix des matériaux, de la volonté de réunifier l'ensemble des espaces, de manière à justement favoriser la mixité des échanges modaux jusqu'au piéton, et découlent d'autre part aussi, de ceux qui demandent la création non pas de piste cyclable mais de piste "bus-s-able" en asphalté. Ceux-ci doivent avoir à l'esprit d'une part que les zones justement de contact avec des revêtements différents sont des points faibles dans les chaussées – on l'a vu partout où ça a été établi en ville de Fribourg et où il y a du passage de véhicules. D'autre part, la vitesse dans cette zone ne devrait pas dépasser les 30 km/h, voire 20 km/h, si on tient compte des souhaits et que le bruit qu'engendrent les véhicules sur ce type de revêtement n'est perceptible qu'à partir d'une vitesse supérieure à 30 km/h. A ce seuil de 30 km/h, ce sont les moteurs effectivement qui sont les plus gênants, pas la surface de roulement, ni les pneumatiques. Donc, compte tenu de tous ces éléments et en ajoutant que le fait que la vitesse des bus sur un terrain à très faible déclivité, si ce n'est complètement horizontal, ne devrait pas engendrer les contraintes statiques liées aux freinages et aux accélérations. Le seul point faible qui restera, ce sera les infrastructures souterraines. Pensez à la Grand-Fontaine; le pavage qui y existait, était en bon état. S'il a fallu le refaire, ce n'est pas parce qu'il était défectueux. Plus de trente ans après sa mise en

place dans une zone extrêmement pentue et fortement sollicitée, bien qu'il n'y ait pas de transports en commun, c'est l'infrastructure souterraine qui en a impliqué le renouvellement complet. Donc, c'est peut-être sur cette problématique que devraient porter les réflexions et se demander si, à l'endroit où vont passer les bus, il conviendra plutôt de créer une gaine technique de manière à pouvoir faire évoluer le réseau souterrain sans devoir chaque fois rouvrir les chaussées. C'est à mon avis le plus grand danger sur la pérennité de l'ouvrage. Enfin, c'est un choix architectural qui a été dûment approuvé dans le cadre d'un concours. Le remettre en cause entraînerait des problèmes sans fin auxquels les juristes devraient peut-être être mêlés, et là on ne serait plus maître de notre calendrier. Donc, pour donner un signal clair, je pense que ce projet a déjà suffisamment mûri pour être approuvé et pour poursuivre les études dans le sens désiré.

Schoenenweid André (DC/vl). Encore désolé pour le retard, j'avais des aléas liés à la campagne électorale 2016. Si je m'exprime ici, c'est pour vous faire quelques remarques en particulier sur ce Message. La première remarque est relative à l'année 2014, année durant laquelle nous avons déposé, mon collègue M. Laurent Thévoz et moi-même, un mandat de plan de mobilité des services de l'Etat, en spécifiant en particulier une coordination avec la Ville de Fribourg. On n'a pas eu de réponse. Et je sais que le mandat au niveau du Grand Conseil, c'est impératif. Le Conseil d'Etat doit s'exécuter, après, il a une certaine liberté. Nous, on n'a toujours pas de réponse et je voulais savoir dans ce projet qui me donne quelques sueurs ou en tout cas quelques soucis pour l'avenir. Par exemple, tous les services cantonaux qui reçoivent régulièrement des personnes, en particulier la Chancellerie d'Etat cœur politique de notre Canton, la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), où il y a beaucoup de séances, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), où d'autres entités d'entrepreneurs y vont pour les ouvertures de soumissions et autres, ces services n'auront quasiment plus d'accès facilité ou plus d'accès du tout, parce qu'il n'y a pas de places de parc, parce que le parking de la Grenette n'est pas prêt à recevoir des personnes extérieures au Canton et à la Ville. Donc la problématique c'est: est-ce que le plan de mobilité demandé par les députés a été coordonné avec les services de la commune, s'il y a vraiment une coordination. Parce que le souci, c'est qu'un jour ou l'autre, on l'a vu avec le service cantonal des bâtiments, vous quittez le Bourg. Le Bourg verra des services cantonaux le quitter. Donc, on aura une partie d'entre eux, certainement la DAEC, qui va partir, parce qu'il n'y a plus d'accès. Il est possible que la DSJ et certains autres services partent à l'avenir. Donc vous avez aussi le risque de voir partir des employés de l'Etat et des consommateurs qui font vivre ce quartier. C'est le souci que j'ai. Je ne suis pas opposé à ce projet mais je me dis qu'on va peut-être des fois un peu loin et que finalement ce quartier va gentiment – peut-être ce n'est pas le bon terme – mais périr, parce qu'un certain nombre de services qui font l'animation d'un quartier, les services cantonaux, c'est l'animation des quartiers, des consommateurs dans les restaurants vont partir. Donc, j'aimerais entendre le Conseil communal sur cet aspect.

Le deuxième point que j'aimerais signaler, c'est quand même une certaine tristesse des photos qu'on nous a présentées dans le Message. Tristesse, parce qu'on ne voit que quelques enfants jouer, quelques tables près de l'Ancienne Poste. Nous sommes une ville universitaire. Quand vous voyez l'activité économique, la joie de vie des jeunes à la rue de Romont et que vous voyez ces photos autour de la Cathédrale. C'est la tristesse, ce Message. Et moi, j'ai le souci quand même que ce quartier finalement n'attire, à terme, plus personne et que le moindre entrepreneur, ou nouveau commerçant, fasse faillite dans les six mois, car il n'y aura personne. En particulier, je voulais vous poser la question si vous pensez accompagner ce Message, donc accompagner cette piétonisation ou en tout cas ce changement d'affectation des zones de circulation, si vous avez pensé à requalifier le PAL ou PAD pour permettre - comme un peu je me fais l'image de la Cathédrale de Strasbourg - à tous les propriétaires privés d'affecter le rez-de-chaussée, donc au niveau de la route, pour des futurs com-

merces et surtout des restaurants comme on a à Strasbourg. Là, sur la photo, on ne voit que des portes vides et des portes cochères, et moi je trouve c'est un projet qui fait souci pour, par exemple, l'Association de la rue de Lausanne et du quartier du Bourg. C'est un projet quasiment de tristesse. On ne voit aucune vie dans ce quartier, à part quelques enfants qui jouent.

Un des derniers points que j'aimerais signaler, c'est l'intervention de M. R. Weibel. Sachez qu'à la SI de la Grenette, vous avez presque accusé la Grenette SA de tort. Sachez que la Ville de Fribourg est actionnaire de la SI de la Grenette SA et que des membres du Conseil communal sont membres du Conseil d'administration; avant de critiquer la Grenette, vous vous adressez au Conseil communal de la Ville pour faire vos remarques et non pas au Conseil d'administration de la Grenette. Concernant les autres aspects, je pense que Maître J.-P. Wolhauser - qui connaît très bien la Grenette - va certainement contrecarrer vos propos au sujet du bénéficiaire distribué un peu à la va vite. Aussi, je pense, M. R. Weibel, que vous devriez mieux vous renseigner avant d'intervenir et vous adresser au Conseil communal sur l'avenir de la SI de la Grenette SA.

Je m'excuse d'avoir été un peu trop long et vous remercie de votre compréhension.

Marchioni Pierre (UDC). Dans le cadre de la discussion concernant le Message n° 7 et également lors de la présentation, en 2015, du précédent projet, le groupe UDC avait insisté sur l'importance de faire figurer dans la première partie de la concrétisation du projet, le concept de parcage qui répond à un besoin urgent. Rappelons à ce sujet que, dans le cadre de tous les projets de réaménagement qui nous ont été présentés, le groupe UDC a toujours soutenu le principe de la mise à disposition des usagers de la route, de parkings à proximité immédiate des zones piétonnes. Nous avons soutenu et nous soutenons la libération des places et des cheminements dans la ville de l'encombrement des véhicules parqués, à la condition expresse que des solutions conviviales soient mises à la disposition des automobilistes, qu'il s'agisse des habitants des quartiers concernés, des commerçants et des clients. Nous constatons, dans le Message n° 7 qui nous occupe, que la problématique du parking est reportée à une phase ultérieure. Il nous semble que ces reports successifs sont le résultat de difficultés de négociation entre les différentes parties concernées par le parking de la Grenette.

Nous vous posons dès lors la question de savoir s'il ne serait pas indiqué d'ouvrir des discussions avec les propriétaires du parking des Alpes qui offrent, dans sa présentation actuelle, des avantages évidents par rapport au parking de la Grenette:

1. l'entrée et la sortie du parking ne nécessitent pas de modification, ni de construction supplémentaire;
2. les sorties piétonnes du parking permettent d'ores et déjà une liaison directe et rapide tant avec la partie haute de la ville qu'avec la rue de Lausanne et avec le Bourg;
3. une analyse de la structure du parking permettrait de définir la possibilité et les coûts en vue d'un agrandissement éventuel du parking. La condition étant que l'aspect extérieur ne devrait être modifié de quelque manière que ce soit;
4. une sortie piétonne supplémentaire pourrait être faite à moindre coût sur le bas du parking à la hauteur du Café du Tilleul;
5. l'agrandissement se ferait évidemment dans la direction du quartier du Bourg avec une sortie piétonne encore plus proche de la place de l'Hôtel-de-Ville;

6. nous croyons savoir que la Ville de Fribourg est également actionnaire du parking des Alpes ce qui faciliterait d'autant plus une prise de contact et des discussions;
7. pour terminer, une première et rapide analyse permet d'affirmer que la solution parking des Alpes aurait autant d'avantages, si ce n'est plus que celle du parking de la Grenette, tout en présentant un coût sensiblement moins élevé.

Nous partons du principe que tout doit être mis en œuvre pour garantir une requalification de qualité et à un prix supportable pour les contribuables de la Ville de Fribourg. Dès lors, il est important que toutes les possibilités envisageables soient prises en compte.

Pour terminer, je dirais que je ne suis pas actionnaire du parking des Alpes.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Ich will die Diskussion nicht verlängern, denn wir haben schon viele Gründe gehört.

Ich habe nur zwei Bemerkungen. Das eine betrifft die Kostenplanung. Der Bericht geht von einem Bundessubventionierungsanteil von 40% aus. Nur zur Information: das Agglomerationsprogramm der 3. Generation spricht jetzt von maximal 35% Bundessubventionen; dies aufgrund der immer leerer werdenden Kasse des Infrastrukturfonds. Natürlich wird es irgendwann mal ersetzt aber ich denke, dass es angezeigt ist eine vorsichtige Subventionierungsquote anzunehmen.

Das andere betrifft die Parkplätze an der Route de Berne. Da habe ich wirklich schon meine Bedenken. Vor einigen Jahren hat sich das Verwaltungsgericht des Kantons Freiburg in einem Nebensatz – aber doch immerhin ganz wichtig – negativ zu solchen Parkplätzen an der Route de Berne geäußert. Die Gefahr für die Velofahrer, die zum Teil mit hohem Tempo vom Schoenberg hinunterfahren, ist relativ gross. Autos, die aus einem Parkplatz fahren oder eine Autotür, die plötzlich aufgeht, sind Punkte, die man berücksichtigen sollte.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je dois malheureusement intervenir par rapport à ce qu'a dit M. R. Weibel concernant la SI de la Grenette. Je n'ai pas écouté toute son intervention, mais les reproches sont complètement infondés. La SI de la Grenette S.A. est une société privée avec ses organes et sa fonction. On a des assemblées tout à fait normales et les comptes sont révisés. Il a parlé de 300'000 francs. J'aimerais bien savoir où ils ont passés. Nous entretenons nos immeubles tout à fait normalement et nous sommes à l'origine du projet d'extension de la Grenette, c'est un fait. Ce projet, qui est combattu notamment par M. R. Weibel, ça aussi c'est un fait. Je crois qu'il faut le dire ici, voici des années qu'il combat cette extension, alors qu'il s'agit d'un projet privé et qui pourrait bien servir à la Commune.

Ingold François (Verts). Je parle en mon nom propre et non en tant que Président de la Commission financière. On a parlé de finances, on a parlé de places de parc, de béton, de pavés, d'arbres, de places de parc, de plein d'autres choses. En fait, je trouve qu'on a un petit peu oublié de parler des humains. Et c'est là une des premières fois où on parle d'un quartier. On a parlé de beaucoup de quartiers depuis maintenant six ans que je suis au Conseil général et je constate que c'est la première fois qu'on parle de quartier avec autant d'habitants du quartier qui viennent écouter et qui viennent prendre la température de ce qui va se passer dans le quartier. Je trouve que c'est quelque chose d'important à souligner, on vote pour un crédit d'étude pour un quartier, moi j'aimerais aussi savoir ce qu'on va en faire. Il y a des commerçants qui partent, mais aussi des commerçants qui viennent.

Comment va-t-on faire pour qu'ils restent dans le quartier? Il y a des habitants qui partent mais aussi des habitants qui reviennent ou qui viennent. Que va-t-on faire pour qu'ils restent dans le quartier? Comment va-t-on faire pour qu'on ait une certaine mixité dans le quartier? Comment va-t-on faire pour qu'on n'ait pas que des étudiants ou que des personnes qui n'ont pas d'enfants, qu'on ait des familles, qu'on ait des personnes âgées, qu'on ait une forme de mixité? On vote pour un crédit d'étude pour des pierres mais je n'aimerais pas qu'on oublie que même si sous les pavés, c'est la plage, sur les pavés, il y a des humains. Et j'aimerais bien que dans l'étape 2, en 2018, on puisse nous proposer un plan stratégique pour dynamiser le Bourg avec des actions politiques fortes.

Allenspach Christoph (PS). Juste un mot concernant l'intervention de M. J.-P. Wolhauser que je trouve quand même au-delà des limites, de ce qui est admis et permis ici. J'aimerais que M. J.-P. Wolhauser clarifie ses intérêts qu'il a dans ce projet de la Grenette.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis secrétaire et membre du Conseil d'administration. Je n'ai pas besoin de me récuser pour ce crédit puisqu'il ne traite absolument pas du projet d'extension. Voilà, j'ai clarifié ma situation.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Message ne fait pas l'unanimité, mais presque. J'ai bien entendu les propos de M. E. Kilchenmann qui demande qu'on vote tous pour le bien commun. Et c'est ce message qui nous réunit, où nous devons tous nous trouver pour trouver la meilleure des solutions. Je ne vais pas répondre individuellement, mais je réponds par sujet. Un des sujets était: pourquoi nous avons travaillé ce Message en deux étapes. Eh bien, j'ai essayé de vous expliquer que la partie relative à toutes les questions autour du parking de la Grenette n'est pas encore à un stade suffisamment avancé pour que nous puissions commencer à étudier ce parking. Nous avons préféré commencer par une première étape en travaillant les alentours de la Cathédrale et travailler parallèlement, par la suite du Message d'étude, la deuxième étape et toutes les questions aussi politiques autour de ce parking de la Grenette. Nous devons négocier en vue de trouver une solution win-win.

Par rapport à la circulation autour de la Cathédrale, j'ai déjà évoqué dans ma présentation du Message que les nuisances sonores sont une préoccupation que nous allons étudier. Je rappelle encore une fois que c'est pour cette raison-là que nous avons intégré dans le crédit d'étude un ingénieur d'environnement. Par rapport à l'entretien des pavés, effectivement, je rejoins M. C. Allenspach qui a dit que ce n'est pas seulement mettre ou remettre des pavés à des endroits mais il faut aussi songer à leur entretien. Et c'est une réalité que nous devons, en tant que ville historique, nous donner les moyens pour que toutes ces rues pavées soient régulièrement entretenues. Vous allez sûrement m'entendre l'année prochaine à ce sujet.

Par rapport à la sorte de pavage et comment celui-ci sera fait, nous avons ou mes collaborateurs/collaboratrices sont allés visiter différentes villes. Ils sont allés par exemple à Aarau, où ils se sont renseignés sur l'espèce de pavé qu'il faudra utiliser, comment il devrait être coupé, comment il devrait être mis en forme, comment le pavage devrait être fait pour qu'il y ait le moins de nuisance possible. Les coûts, je n'y reviens pas, ce sont ces garde-fous que nous avons mis qui devront nous aider à choisir la variante qui répond le plus au résultat du concours mais qui considère aussi les coûts.

Ces cinq principes cadres ou les lignes directrices, comme cela a été dit, ne sont pas seulement liés à ce projet, je pense. Je regarde mon collègue Directeur des Finances, mais je pense que nous aurons

ce souci constant aussi pour d'autres projets. Nous sommes bien conscients des investissements et de l'argent public que nous devons utiliser de manière adaptée et consciencieuse. Le crédit d'étude est d'environ deux millions de francs. Le Conseil communal vous a sollicités à peu près pour un même montant de crédit d'étude pour l'école de la Vignettaz. Donc, juste pour dire que plus on étudie le projet, plus on a l'assurance que le crédit de construction que nous soumettrons par la suite pourra être chiffré de manière réaliste. Il a été question de travailler avec les entreprises locales et avec du matériel, des matériaux locaux, je veux bien. Mais comme vous savez tous, c'est sûrement quelque chose qu'on peut prendre en considération aussi longtemps qu'on prend en considération les règles des marchés publics.

Par rapport au projet parallèle qu'on nous a invités à considérer, je remercie l'Etat qui ouvre autour du 6 décembre si je ne me trompe pas, je m'adresse à M. S. Rück, le portail sud de la Cathédrale. C'est un nouvel élément que nous allons apporter, nous allons travailler le plus vite possible le sujet du Café des Arcades justement aussi dans la vision de redynamiser le plus vite possible ce quartier du Bourg.

Je remercie M. G. Bourgarel pour ses explications d'expert et ses propositions constructives qui devraient aussi répondre, en partie en tout cas, aux préoccupations de M. C. Allenspach.

Par rapport à la question de Mme B. Acklin Zimmermann qui demandait si l'Etat devait cofinancer toute cette requalification du Bourg. Je me demande, sans avoir étudié la question de manière approfondie, si nous ne devrions pas approcher, dans la même logique, aussi les privés du quartier du Bourg. Par contre, je ne pense pas que cela serait une bonne chose à faire. Les immeubles sont bien des immeubles des propriétaires. Par contre, en ce qui concerne tous les bâtiments qui servent à la requalification du Bourg, nous avons sollicité le Conseil d'Etat et il était très ouvert à la discussion. Cependant, je reconnais que nous n'avons pas encore sa réponse définitive. Vous m'avez demandé par rapport aux coûts: la différence de coûts de l'escalier et de la tête du pont. Je peux vous donner les chiffres exacts: la tête du pont est budgétée à 2'570'600 francs et l'escalier à 2'492'400 francs. Par rapport à la différence entre les deux Messages, je crois que j'ai déjà donné des réponses dans mes propos d'introduction.

Quant à l'arrêt de bus, je ne sais pas d'où vous tirez cette information. En tout cas pas du projet du Message. Vous devez l'avoir obtenue ailleurs. Par contre, je peux vous assurer ici et aujourd'hui que wir lassen die Leute nicht im Regen stehen.

Par rapport au climat auquel M. C. Allenspach a fait allusion, effectivement c'est une question qui ne concerne pas seulement le quartier du Bourg, mais une ville qui s'urbanise. Nous sommes en train de travailler cette question puisqu'un postulat a été déposé auquel nous répondrons prochainement.

Par rapport aux questions de M. P. Marchioni qui nous demande d'établir un concept de parcage. Vous regrettez de ne pas pouvoir lire ce concept de parcage dans ce Message, je vous ai dit en introduction que le Conseil communal a fait un choix. Il a fait le choix de commencer par la présentation de l'étape 1 et de travailler le concept de parcage durant la phase d'étude. Avant de présenter le crédit d'étude pour la deuxième étape, nous devons étudier toutes les propositions, toutes les variantes et ceci comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons pas le faire seuls, nous allons le faire dans un dialogue constructif avec la SI de la Grenette et le Conseil d'Etat.

Ich gebe Ihnen ganz recht Frau E. Schneuwly-Aschwanden, wir müssen diese Zahlen der Agglomeration sehr vorsichtig behandeln, oder in die Diskussion einbeziehen. Wir werden vielleicht am Donnerstagabend schon wissen, wenn der Agglomerationsrat das PA3 verabschiedet hat, ob überhaupt die Projekte, die wir im Rahmen von diesem PA3 eingereicht haben, die Hürde genommen haben, damit sie in Bern eingereicht werden können. Im Jahr 2018 wird das Parlament darüber entscheiden.

M. A. Schoenenweid, il aurait été souhaitable que vous annonciez votre lien d'intérêt aussi en tant qu'actionnaire de la SI de la Grenette. Par rapport au plan de mobilité, nous étions unanimes à la députation, donc au Grand Conseil. Nous avons déposé le plan de mobilité ensemble. Malheureusement, je ne peux pas vous répondre au nom du Conseil d'Etat, mais ça reste un élément à négocier avec l'Etat. Nous sommes conscients du fait que ce quartier subira un changement si les fonctionnaires, comme on les appelle, les collaborateurs des différents services, partent, il y a d'autres personnes qui vont venir et il y a d'autres projets qui vont surgir. Par contre, il est vrai, ils animent actuellement ce quartier et c'est important. Demander aujourd'hui ce que nous avons prévu dans le PAL, je dois déclarer forfait pour le moment. Nous venons de recevoir les réponses du Conseil d'Etat, nous allons nous atteler à ficeler, à travailler parallèlement à d'autres projets, à une version finale de ce PAL qui prendra encore du temps.

Par rapport aux photos, M. A. Schoenenweid, je vous invite comme je vous invite tous ici, à fermer un petit moment les yeux et de vous imaginer comment ce quartier pourrait être avec la description qu'on vous a donnée. Les photos sont peut-être un peu tristes mais comme je dis, quand on ferme les yeux, on peut voir tout de suite et de manière très individuelle à quoi pourrait ressembler ce quartier.

Avant de donner maintenant la parole à M. P.-O. Nobs pour toutes les questions relatives à la relocalisation des voitures, au stationnement et aux lignes de contact, j'aimerais vous dire que toutes vos questions ou beaucoup d'entre elles sont aussi les nôtres et que ce dialogue que nous menons avec la SI Grenette et l'Etat nous aidera à trouver des solutions. Nous avons entendu ce soir d'être positif et d'être constructif, de créer une vision ensemble – oui, nous voulons tous un quartier vivant, le demain de Fribourg commence ce soir.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je me permettrai en effet de répondre à ces questions et potentiellement de donner quelques modestes compléments. J'entends répondre 1) sur la compensation des places de parc et apporter quelques compléments; 2) en lien avec les bus, les moteurs d'appoint, respectivement le pack battery et la ligne de contact, j'entends donner une modeste et très courte réponse à M. R. Weibel. 3) Pour ce qui est des problèmes du PA3, Mme la Directrice a déjà répondu. 4) J'entends donner une précision sur les régimes de circulation. 5) J'entends répondre à M. P. Marchioni et, une fois n'est pas coutume, je vais vous parler des aspects touristiques et économiques.

En ce qui concerne les places de parc, il est vrai que ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est bien de déclencher la réalisation du Plan directeur du quartier du Bourg. Ce Plan directeur, vous l'avez compris, va être réalisé par phases et, finalement, ces phasages sont comme un jeu de domino. Il faut commencer par déclencher le premier domino de manière, ensuite, à pouvoir réaliser l'entier du parcours. Il est impératif pour le Conseil communal de faire avec les moyens qu'il a. Bien entendu, il pourrait négocier avec le Conseil d'administration (ci-après: CA) de la SI de la Grenette. Jusqu'à ce jour, les nouveaux représentants du Conseil communal, soit Mme A. Burgener Woeffray et moi-même, ont certes été conviés à une assemblée générale de la SI de la Grenette mais n'ont pas encore

siégé comme membres du Conseil d'administration. Donc tout ça prendrait probablement trop de temps et nous aurions probablement perdu des mois, si ce n'est des années. Bien sûr, nous pourrions négocier avec le Conseil d'Etat, mais il a accepté d'entamer ces négociations au sein du CoSTRA et il a enfin accepté de travailler avec nous. On est au début d'une nouvelle manière de réfléchir et de collaborer entre la Ville et l'Etat. Laissez-nous le temps de négocier, ça ne fait que depuis le 16 avril 2016 que nous avons enclenché ce dossier. L'objectif du Conseil communal est de ne pas perdre de temps. C'est pourquoi, il a proposé de délocaliser les places de stationnement de l'autre côté du pont de Zaehringen. Pourquoi? Premièrement, et là je m'inscris en faux, notamment par rapport à M. E. Kilchenmann. Le périmètre de l'autre côté du pont de Zaehringen fait partie du Plan directeur de la Ville historique, qui a été approuvé il y a quelques jours. Aussi, nous respectons le Plan directeur. Nous sommes dans un secteur qui est compatible avec ce principe de relocalisation. Soyons raisonnables! Si on enlevait 51 plus 6 places autour de la Cathédrale pour tous les véhicules agglutinés à la place Notre-Dame, ça n'aurait aucun sens. Aussi, le secteur après le pont de Zaehringen, route de Berne, route de Bourguillon était clairement le secteur le plus propice. Il faisait partie de la planification. Le Service de la mobilité a édité un plan d'intention, voyez (*Monsieur le Conseiller communal brandit le plan en question*), qui fait cette longueur, vous l'avez vu, qui permettait en gros d'imaginer où on pourrait délocaliser des places de stationnement. Or, la maîtrise des parcelles et du parcellaire qui appartient à la Commune est modeste. De nombreuses potentialités ne nous appartiennent pas et même, les plus nombreuses ne nous appartiennent pas. C'est pourquoi j'ai validé cette option des 34 places à la route de Berne. Croyez-moi, je ne les ai pas validées le cœur léger, par contre, croyez-moi, je ne les ai pas validées à la légère. C'est parce que j'ai toutes les garanties que ces places sont dans la vision du Conseil communal.

Je remercie l'ancien Directeur, M. T. Steiert, d'avoir fait et d'avoir soumis cinq variantes au bureau suisse pour la prévention des accidents (ci-après: bpa). Le bpa a analysé ces cinq variantes et, à la suite de son analyse, a retenu que certaines variantes, avec des aménagements, pouvaient être compatibles au niveau de la sécurité de tous les usagers, que ce soient des piétons, des cyclistes ou des automobilistes. Je me permets simplement de vous lire un extrait du rapport du bpa:

"3. Optimisation: Il existe encore une autre possibilité, celle qui consiste à réduire la largeur du trottoir ouest, afin de réorganiser les voies de parcage et de circulation. Une telle étude sort certes du cadre du mandat du bpa. Cependant, il convient d'indiquer que la variante 5 optimisée dans ce sens semble adaptée. Le profil serait alors: parcage 1,90 m, espace libre 50 cm, deux voies de circulation sans ligne médiane de 2,25 m, bande cyclable 1,50 m. La largeur totale du profil entre le trottoir serait donc de 9,40 m, ce qui imposerait de réduire celle du trottoir de 40 cm. Or, la largeur actuelle du trottoir ouest, selon le cadastre de la Ville, est d'un peu plus de 2 m dans la partie rectiligne du tronçon, il convient de s'assurer préalablement que cette largeur est suffisante pour le futur trafic piétonnier." Nous avons fait ce travail et il va rester au minimum 1,79 mètre pour les piétons. Nous allons adjoindre une bande de sécurité de 50 centimètres, en descendant, pour les cyclistes. Croyez-moi, la variante qu'on va soumettre à l'enquête publique répond à toutes les normes et si elle ne répondait pas aux normes, nous n'aurions simplement pas le préavis du Service de la mobilité et nous ne pourrions donc pas la réaliser. C'est certes un crédit d'étude que nous vous demandons mais nous avançons le cœur léger, parce que nous avons fait nos devoirs concernant l'aménagement de ces 34 places.

Concernant les bus, rappelez-vous que, dans le concours, il était demandé une atténuation des éléments aériens. Le Conseil communal s'est battu pour faire entendre la Résolution qui a été votée par votre Conseil et qui demandait le maintien des trolleybus. Nous avons pu convenir avec la Direction des transports publics du maintien des lignes de contact du côté de la Chancellerie et non pas le passage des bus qui vont passer – et vous me corrigerez M. P.-A. Perritaz – en direction Schoenberg-Til-

leul. Ceux-là fonctionneront sur pack battery ou l'inverse, j'ai une petite incertitude, mais fonctionneront sur pack battery et non sur un moteur d'appoint. Pack battery, ça veut dire qu'on va installer des batteries d'appoint dans les trolleybus et qu'ils ne feront pas le bruit du moteur d'appoint. Aussi, une course dans un sens sera à réaliser en traction électrique avec les perches et l'autre course sera réalisée en traction électrique avec un pack battery. Les émissions sonores et polluantes seront maîtrisées pour la traversée du quartier du Bourg.

M. R. Weibel, bien sûr qu'avec Omo on lave plus blanc, qu'il faudrait que l'Etat fasse son plan de mobilité. Et bien sûr, il faudrait que le Conseil d'administration du parking de la Grenette entre en négociation serrée avec les différents locataires des places de parc. Bien sûr, il vaudrait la peine d'imaginer réattribuer une partie des places utilisées par les pendulaires pour des habitants et pour les clients des commerces. Mais, tous ces éléments, on va les négocier dans le cadre de la deuxième phase du projet. Je ne peux malheureusement pas aller plus loin! Quant à votre courriel, le soir où je l'ai reçu, j'étais avec le bataillon des pompiers. Etant donné que Mme la Directrice de l'Edilité participait à la séance de groupe commune, j'ai pensé que les questions avaient été traitées en direct. Comme tel n'est pas le cas, je vous présente mes excuses. Je ferai en sorte de répondre à vos questions dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est des aspects de la circulation et des voies de circulation, notamment: zone de rencontre, pas zone de rencontre, des cyclistes dans les zones piétonnes. Mais oui, on peut aller à vélo dans les zones piétonnes. Par contre, on ne peut pas aller à vélo électrique à 45 km/h, on ne peut pas aller à vélo électrique sans déclencher son moteur mais oui, on peut aller à vélo électrique. Pour ce qui est des régimes de circulation, il y a un Plan directeur qui a été approuvé par le Canton et la planification proposée respecte le Plan directeur.

M. P. Marchioni, j'ai reçu vos questions ce soir à 18.49 heures. Je vais quand même y répondre, en tout cas du mieux possible. Concernant la première partie, *"nous constatons, dans le Message qui nous occupe, que la problématique du parking est reportée à une phase ultérieure. Il nous semble que ces reports successifs sont le résultat de difficultés de négociation entre les différentes parties"*. Le passé est le passé. Il ne nous intéresse pas. Ces négociations sont simplement le résultat du peu de temps que la nouvelle équipe a eu à leur consacrer.

1. L'entrée et la sortie du parking des Alpes ne nécessitent pas de modification ni de construction supplémentaire
Vous avez raison sur ce point mais je vous rappelle que l'entrée à la place Python est totalement hors du périmètre du Plan directeur de la Ville historique. Si on le faisait, et bien il y aurait des hauts cris, sans compter que ce parking ne nous appartient pas. J'y reviendrai.
2. Les sorties piétonnes du parking permettent d'ores et déjà une liaison directe et rapide tant avec la partie haute de la ville qu'avec la rue de Lausanne et avec le Bourg
C'est vrai, mais je peux dire que, si on fait un peu l'historique du dossier des lacunes du parking des Alpes actuel, l'absence d'une émergence piétonne en direction du Bourg en est une. Aujourd'hui, la même critique qu'on nous fait par rapport à l'éloignement des places de parc côté Zaehringen, on pourrait nous la faire par rapport à l'éloignement des places dans le parking des Alpes. Bien que, je ne partage pas forcément cet avis.

3. Une analyse de la structure du parking permettrait de définir la possibilité et les coûts en vue d'un agrandissement éventuel du parking. La condition étant que l'aspect extérieur ne devrait être de quelque manière que ce soit modifié
Le parking n'appartient pas à la Ville. À ce stade, le Conseil communal ne peut pas tirer des plans sur un ouvrage qui ne lui appartient pas.
4. Une sortie piétonne supplémentaire pourrait être faite à moindre coût sur le bas du parking à la hauteur du café du Tilleul
A moindre coût, c'est vous que le dites. Je vous rappelle qu'il y avait eu un éboulement majeur lors de la construction de la première phase du parking des Alpes. Je vous rappelle qu'historiquement, on a jamais construit de places dans cette ville qui ont coûté le prix des actuelles et je vous rappelle toutes les difficultés financières de la société Parking des Alpes.
5. L'agrandissement se ferait évidemment dans la direction du quartier du Bourg, avec une sortie piétonne encore plus proche de la place de l'Hôtel-de-Ville
Ça ne nous appartient pas en l'état, ça appartient bel et bien à la société Parking des Alpes.
6. Nous croyons savoir que la Ville de Fribourg est également actionnaire du parking des Alpes, ce qui faciliterait d'autant plus une prise de contact et des discussions
Vous avez raison, nous possédons 2'542 actions, un pourcentage de 2,74% du capital-actions.
7. Pour terminer, une première et rapide analyse permet d'affirmer que la solution Parking des Alpes aurait autant d'avantages, si ce n'est plus que celle du parking de la Grenette, tout en présentant un coût sensiblement moins élevé
Pour ce qui est du coût, j'en ai déjà parlé. Pour ce qui est du marché, c'est vrai, si différents promoteurs ont des projets dans le quartier, ils se font concurrence. La concurrence a toujours été positive pour le marché. Le Conseil communal ne pourrait que se réjouir que différentes sociétés immobilières aient des projets, en concurrence, afin d'avoir les meilleures solutions, le meilleur coût au meilleur moment.

Voilà grosso modo les réponses que je pouvais vous donner, M. P. Marchioni.

J'avais encore, sauf erreur, un point que je voulais traiter, ce sont les aspects touristiques. En effet, ce n'est pas le Directeur de la Mobilité qui devrait vous en parler mais là je me permets, comme M. F. Ingold, de changer de casquette. C'est le membre du dicastère des promotions de l'Agglomération en charge de la promotion économique qui vous fait la petite annonce suivante. Ces questions de dynamisme commercial, économique et touristique du quartier du Bourg et de la Ville historique en général m'interpellent. J'ai fait une proposition concrète au dicastère qui est celle de se baser sur le Plan directeur cantonal, qui met une grande ellipse sur la ville de Fribourg et qui la cite comme étant un pôle touristique d'importance cantonale. J'ai donc proposé à l'Agglomération d'en mettre une plus resserrée, cartographiée dans le Plan directeur régional, à savoir le Plan directeur de l'Agglomération qui cartographierait de manière précise les sites touristiques de l'Agglomération. Pour la ville, j'en identifie un - c'est une hypothèse et il faut la considérer comme telle: J'imagine la rue de Lausanne, le Bourg, l'Auge et la Neuveville. Et puis, ensuite, il faudrait modifier la sur le commerce et son ordonnance, de manière à pouvoir bénéficier d'une exception saisonnière à l'instar de Morat par exemple. Voici des pistes que le Conseil communal suit par l'intermédiaire de son engagement dans l'Agglomération.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 7.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 61 voix contre 2 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 5 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 7, du 30 août 2016;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 2'180'400 francs TTC pour l'étude en vue de la réalisation du projet de requalification du quartier du Bourg, étape 1.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 11 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Christophe Giller

La Secrétaire de Ville adjointe:

Nathalie Defferrard Crausaz"

Ont voté en faveur de l'arrêté du Conseil communal: 61 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Ganioz Xavier (PS), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Menétréy Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre l'arrêté du CC: 2 Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC)

Se sont abstenus: 2 Feyer Jean-François (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC)

N'ont pas voté: 2 Kilde Gisela (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl)

Récusation de M. Claude Schenker. M. C. Schenker réintègre la salle des débats

Pause

La séance est interrompue à 21.45 heures. Elle reprend à 22.02 heures.

Ont quitté la séance à la pause: MM. et Mmes Lorraine Ducommun, Marine Jordan, Jérôme Magnin, Pierre Marchioni, Martin Kuhn, Elisabeth Reber-Jung, Jean-Jacques Métrailler, Charles de Reyff, portant le nombre de membres présents à 59.

4. Vente d'une parcelle de terrain de 264 m² située à la rue François-Guillimann (art. 7693 RF de la commune de Fribourg) – Message n° 8

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec une attention toute particulière que la Commission financière, lors de son siège du 26 septembre 2016, a pu prendre toute la mesure du Message n°8 relatif à la vente d'une parcelle de terrain de 264 m² située à la rue François-Guillimann pour un prix total de 750'000 francs. M. L. Dietrich, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, a répondu à toutes nos interrogations, dans une atmosphère agréable mais travaillée. Il en ressort les éléments suivants.

La Commission financière s'est enthousiasmée pour la constitution d'une réserve de dépollution fixée à 33'350 francs au maximum: l'affaire ANURA n'aura donc pas laissé qu'un trou de plusieurs millions dans le ménage communal, mais elle aura surtout instauré au sein du Conseil communal de meilleures pratiques, plus précautionneuses, en matière de vente immobilière. Pour information, ce montant de 33'350 francs a été calculé par l'entreprise Geotest SA qui a procédé aux carottages.

Il nous semblait aussi important que, dans le futur, les ventes soient subordonnées à des conditions d'octroi de permis de construire et que, dans les contrats de vente, un droit de réméré soit établi au cas où l'acheteur ne construirait pas ce qui était prévu. L'idée est d'offrir la possibilité à la Ville de racheter le bien, le cas échéant.

La Commission financière s'est aussi réjouie de voir la volonté du Conseil communal d'observer une politique foncière active, même si l'objet qui nous occupe ce soir nous montre le contraire. Néanmoins, ce lopin de terre n'est pas valorisable en soit, du moins, sans le raccorder à une parcelle avoisinante. Dans ce contexte, il était donc logique de le vendre, surtout à ce prix-là. A la différence de la vente de la parcelle des Services industriels, à la Planche-Inférieure, qui avait permis d'éponger un déficit comptable, les 750'000 francs qui nous occupent maintenant ne seront pas dilués dans les comptes de fonctionnement, mais viendront approvisionner un fonds spécial destiné à promouvoir la politique foncière communale.

La seule pierre d'achoppement a été pour nous l'article 1^{er} du présent Message qui autorisait le Conseil communal à procéder à l'opération immobilière. Selon la Loi sur les communes, l'assemblée communale a comme prérogative à l'article 10 de décider de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles. Nous proposons donc l'amendement suivant:

Article premier

Le Conseil général décide la vente de la parcelle 7693 du registre foncier de la commune de Fribourg.

Article 2 (*ancien art. 1^{er}*)

Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'opération immobilière suivante:

Vente du bien-fonds 7693 du cadastre de la Commune de Fribourg, (potentiel de construction sur plusieurs niveaux), au prix de 420'000 francs plus 330'000 francs de valorisation immobilière, au total 750'000 francs, création d'une réserve de dépollution de 33'350 francs à charge de la Ville de Fribourg et affectation du produit de la vente à un fonds spécial pour promouvoir la politique foncière communale (achat ou valorisation de terrains).

Article 3 (*ancien art. 2*)

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum (art. 52 LCo).

Néanmoins, cette nouvelle mouture met en exergue le problème suivant: si le Conseil général doit vendre, a-t-il le droit ou le devoir de savoir à qui il vend? La Loi sur les communes, article 100, n'en fait du moins pas une condition sine qua non.

La Commission financière a accepté, sous réserve de l'amendement, à l'unanimité des six membres présents, la vente de la parcelle sous article 7693 RF de la Commune de Fribourg et autorise le Conseil communal à procéder à cette opération immobilière. Nous vous proposons d'en faire de même.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je tiens tout d'abord à remercier la Commission financière, ainsi que l'ensemble des partenaires de ce Message, pour les échanges que nous avons eus autour de ce dossier.

Le Conseil communal soumet au Conseil général une proposition de vente de la parcelle de terrain, article 7693 du Registre foncier de Fribourg, de 264 m² située à la rue François-Guillimann à M. Benoît Stempfeli, avec tous les droits et servitudes s'y rattachant. Le prix de vente se compose de la vente du terrain pour 420'000 francs et de la valorisation immobilière future de 330'000 francs. Le total de la transaction est de 750'000 francs. Il est important de noter que le Conseil communal n'a pas de projets de développement pour cette parcelle, qui est actuellement inconstructible de manière isolée. En effet, vu que la Ville n'est pas propriétaire des deux biens adjacents, il n'est actuellement pas possible d'y réaliser un immeuble. Le projet de construction, mêlant activités commerciales et logements s'ancre tout à fait dans la politique de densification de la ville, prenant en compte les besoins de l'activité économique future et de ceux de la mobilité douce. Il comprend la démolition du bâtiment existant sur l'article 7244, propriété de Nordimmo SA, partenaire de la vente à travers la convention et la construction d'un nouveau bâtiment plus élevé, avec sous-sol. A noter aussi qu'une surélévation du bâtiment est prévue sur la parcelle voisine (art. 7246), propriété de Mme Monique Stempfeli, épouse de l'acquéreur, partie prenante de la convention. C'est cette surélévation qui implique la valorisation immobilière et non un report sur les locataires. Vous trouverez, par ailleurs, l'ensemble de ces informations quant aux deux parcelles susmentionnées dans le Registre foncier en ligne.

Quelques nouveautés par rapport aux opérations précédentes sont à mettre en lumière:

1. Le terrain se situant sur une ancienne décharge communale, le problème de la dépollution a été réglé en amont. Une étude de Geotest SA, entreprise mandatée par la Ville de Fribourg, a déterminé que le sol est non pollué jusqu'à un à deux mètres et de qualité tolérée inerte jusqu'à 4,5 mètres. Au-delà, des investigations supplémentaires devront être faites. Pour se prémunir d'un risque financier éventuel, une réserve de 33'350 francs sera constituée. Tout mon-

tant de dépollution supplémentaire sera à charge de l'acquéreur. Les détails quant à cette problématique se trouvent en pages 2 et 3 du présent Message.

2. Le produit de la vente sera versé à un fonds de politique foncière qui sera ouvert simultanément à la vente. Cette option, validée par le Service des communes, permettra à la Ville de constituer un patrimoine financier pour de futures opérations en lien avec la politique foncière.
3. Les développements futurs sont pris en compte. En effet, les servitudes de la Ville sur le morceau ouest de la parcelle concernée seront adaptées selon les besoins en fonction de la politique de mobilité douce, afin de pouvoir modifier le passage actuel qui est un escalier pour les deux-roues.

Je tenais aussi à vous donner deux ou trois informations à titre de comparaison:

- Si nous avions prévu de faire un DDP sur cet emplacement
Sur un terrain analogue, par exemple à Saint-Léonard, le prix actuel négocié s'élève à 10 francs le m² par an. Cela donnerait donc une recette annuelle de 2'640 francs. Il faudra donc 284 ans pour atteindre le montant de 750'000 francs. Nous estimons que ce montant sera mieux utilisé dans le fonds de politique foncière.
- La politique foncière
Depuis maintenant deux semaines, le Service des finances et celui de l'édilité disposent d'une liste exhaustive de l'ensemble des terrains et bâtiments propriétés de la Ville. Ce document comprenant toutes les informations nécessaires pour la mise en place d'une politique foncière active sont les suivantes: les données techniques, l'utilisation des parcelles, les données contractuelles et les informations concernant la pollution. Il sera présenté au Conseil communal en novembre. La Commission financière et celle de l'édilité seront en outre informées.
- Le PAD
Mme A. Burgener Woeffray prendra la parole sur ce point.

Concernant l'amendement de la Commission financière, tel qu'il a été proposé, le Conseil communal s'y rallie.

Steiert Thierry, Syndic. Je souhaite rebondir sur les propos du Président de la Commission financière qui ont été tenus tout à l'heure et qui me laissent conclure à la présence d'un malentendu. M. F. Ingold a, en effet, parlé dans le cadre de cette opération-là du contraire d'une politique foncière active. J'en déduis que la Commission financière n'a pas encore tout à fait saisi la portée d'une politique foncière active. Une politique foncière active ne signifie pas ne plus rien vendre. Une politique foncière active signifie vendre là où ça a du sens. La nouveauté par rapport à la pratique qui a prévalu pendant les précédentes décennies, c'est qu'aujourd'hui, nous avons un fonds. Le résultat d'une opération comme celle-ci - M. L. Dietrich vient de le dire – est qu'il y en aura encore d'autres durant la présente législature – je ne vous le cache pas – et les recettes de ces opérations-là vont toutes être attribuées à ce fonds, qui servira à acquérir d'autres biens-fonds et à mener une politique foncière qui sera, elle, réellement active.

Ingold François, Président de la Commission financière. Effectivement, premièrement, sans doute mes paroles ont dépassé mes pensées et deuxièmement, c'est vraiment moi qui ai écrit le rapport. Donc, ce n'est pas toute la Commission financière qui n'a pas compris le principe, c'est moi en écri-

vant qui ai dit " La Commission financière s'est aussi réjouie de voir la volonté du Conseil communal à observer une politique foncière active, même si l'objet qui est aujourd'hui une vente ne le prouve pas en soi, bien qu'on a compris que c'est en vendant qu'on peut plus acheter". La Commission financière a compris que c'est une politique active et je m'en excuse si je me suis mal exprimé.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe PLR a étudié avec attention le Message no 8 concernant la vente d'une parcelle de terrain de 264 m² à la rue François-Guillimann. Cette parcelle n'étant constructible qu'avec les immeubles voisins, les articles 7244 et 7246, sa vente au propriétaire de ces deux immeubles est judicieuse. Les conditions financières de la transaction nous paraissent correctes, vu la situation et le potentiel de construction qu'il procurera à l'acquéreur. Le bénéfice net après déduction des frais de dépollution devrait être de 716'650 francs, ce qui donne un prix au m² de 2'714 francs. Trois points du Message ont retenu notre attention:

1. Traitement du site pollué
Nous avons apprécié que la Commune ait réglé à l'avance avec l'acquéreur ce problème, qui se trouve sur la parcelle no 7693, et qu'un montant maximal de 33'350 francs pour couvrir les frais de dépollution ait été fixé. La leçon d'une expérience longue et coûteuse en frais de procédure et de dépollution suite à la vente des terrains de Sainte-Thérèse à Anura SA, dont les coûts sont mentionnés dans les comptes 2015, a été retenue.
2. Constitution d'un fonds spécial pour promouvoir la politique foncière communale
Nous saluons cette nouveauté qui a été demandée par des membres du Conseil général à travers un postulat. Nous espérons que ce fonds puisse servir notamment à valoriser le terrain de l'ancienne usine à gaz dans un avenir proche
3. Escaliers se trouvant à l'est de l'article 7693 qui relie la rue François-Guillimann au parc du Domino
Le droit de passage de la Commune par ces escaliers doit être garanti, soit par une servitude en faveur de la Commune, soit par une séparation parcellaire dont la Commune restera propriétaire.

Notre groupe accepte l'entrée en matière et votera l'arrêté, avec l'amendement, tel que proposé.

Rapport du groupe socialiste

Graden Lise-Marie (PS). Le groupe PS, dans sa majorité, va soutenir ce Message. Enfin le début d'une politique foncière active dans notre Commune. OK, on commence petit, mais on commence... Le montant réalisé par cette vente sera intégralement affecté au développement de cette politique foncière active que l'on se rêve. La Commune qui régule en partie l'habitat et la mixité de ses quartiers au travers des bâtiments qu'elle détient, la Commune qui peut garantir des loyers raisonnables et adaptés aux différentes catégories de la population... Waow!

Les grandes idées, c'est bien! Mais il faut de l'argent pour les réaliser. Et ici, par cette fine opération, le Conseil communal nous prouve qu'il trouve des solutions pour aller de l'avant, et cela nous réjouit. Je vous ai parlé de la majorité de notre groupe, et non de son unanimité. Parce que si nous approuvons cette opération, nous n'en sommes pas moins d'avis qu'il ne faudrait, en fait, plus vendre un seul centimètre carré du terrain communal. Mais il ne faut pas se leurrer; le fonds qui sera créé ici

devra être alimenté. Et comme nous savons la marge de manœuvre de la commune petite, très petite, – notamment grâce aux dernières décisions de la majorité du Grand Conseil relatives à la LATeC et au traitement des plus-values lors de modifications de zones - notre groupe se résout à cette vente ou à d'éventuelles autres ventes, un peu comme à faire deux pas en arrière pour mieux sauter et avancer.

Cela dit, d'autres moyens pourraient être envisagés, comme de vendre des droits de superficie, par exemple. Nous savons bien entendu que ce type d'opération fait l'objet de longues tractations au préalable et nous aimerions attirer l'attention du Conseil communal pour lui dire que, pour le groupe PS, la politique foncière de la Commune devra commencer déjà durant ces tractations. En échange d'un accord de vente, si déjà vente il doit y avoir, négocier des conditions pour la mise à disposition de logements à bas loyers ou de taille suffisante pour les familles, par exemple. Prévoir un droit de préemption en faveur de la Commune en cas de revente, avec les éventuelles conditions de ce rachat durant un certain laps de temps. Ou un droit de réméré, si les conditions prévues ne sont pas réalisées, comme dans ce cas-ci, si la construction du complexe promis ne l'est pas.

Avant de conclure, notre groupe salue le sort réservé au volet écologique de ce dossier. En plus d'être traité, donc pris en considération, il est contenu et la Commune s'est protégée. Bref, M. le Syndic, chers membres du Conseil communal, nous nous réjouissons de voir se développer cette politique foncière active et approuverons donc le Message n° 8.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dupré Bernard (UDC). Le groupe UDC a examiné attentivement cette proposition de vente de la parcelle de terrain, article 7693 du RF de Fribourg, dont le montant de la transaction se monte à 750'000 francs.

Il salue le fait que la Commune a prévu de plafonner les frais éventuels de dépollution du sol par une réserve limitée à un maximum de 33'350 francs. Cela montre que notre nouveau Conseil communal a tiré les enseignements utiles suite à la vente du terrain à Anura SA, qui s'est soldée par un résultat financier désastreux, malgré les avertissements répétés du groupe UDC.

Notre groupe est conscient que cette parcelle isolée et d'une surface aussi restreinte n'est pas d'une grande utilité pour la Commune. Par contre, aussi petite soit-elle, cette parcelle située à côté du garage automobile, représente plusieurs places de parc louées par la Ville et réservées à la clientèle du garage. Dans ce genre d'activité, il est évident que de disposer de places de parc à proximité immédiate est vital. Certes, selon le Message du Conseil communal, le projet de construction des immeubles prend en compte les besoins futurs du garage. Cependant, durant la phase de construction des immeubles, une solution intermédiaire de substitution n'a, à notre connaissance, pas encore été trouvée et met fortement en danger l'activité de cette entreprise sur le territoire de la ville.

En conséquence, le groupe UDC, toujours attentif aux besoins des PME, demande instamment au Conseil Communal, de tout mettre en œuvre, avant la vente du terrain, pour garantir à cette entreprise des places de substitution à proximité. Il ne serait pas tolérable de mettre en péril des places de travail en raison de la réalisation dudit terrain, ce d'autant plus que le tissu industriel de la ville se rétrécit comme peau de chagrin depuis des années!

Le groupe UDC suivra attentivement le déroulement de cette affaire et attend du Conseil Communal qu'il prenne toutes les mesures nécessaires au maintien de l'entreprise actuellement en place, y compris pendant la phase intermédiaire! En espérant que ce Message sera entendu et suivi, et par volonté de ne pas retarder la décision du Conseil général, le groupe UDC se prononcera en faveur de cette vente.

Rapport du groupe des Verts

Mutter Christa (Verts). Le groupe des Verts a évoqué toutes les raisons de dire oui ou non à ce crédit et il partage la plupart des arguments déjà évoqués concernant la politique foncière de dépollution et les aspects financiers, à l'exception de la dernière remarque du groupe UDC. En effet, nous ne nous sommes pas posés la question sur l'affaire du garage. Personnellement, je pense que ce n'est pas à la Ville de s'immiscer dans cette affaire. Cette petite parcelle sert de places de parc au dépôt de voitures, c'est un coin perdu de la ville, qui n'a pas de valeur immobilière en tant que telle mais, en complétant un projet privé, elle prend de la valeur et nous félicitons la solution du Conseil communal, qui a négocié un bon prix et qui nous permet d'entamer une certaine politique foncière, que nous espérons florissante pour le futur.

Dans ce sens, le groupe des Verts va approuver cette opération, surtout financière. Nous ne pensons pas que c'est un grand geste de politique foncière et que cette parcelle permette de faire de la politique de logement. Aussi, nous vous proposons d'approuver cette vente d'un terrain de la taille de 3,50 m² par conseiller général, donc la taille du lit double que tout le monde ici dans la salle se réjouit de retrouver bientôt. (Rires)

Rapport du groupe démocrate-chétien/vert/libéral

Hemmer Benoît (DC/vl). Le groupe DC/vl a examiné ce huitième Message de la législature avec attention.

Suite à la saga de la législature passée en matière de financement de la dépollution d'une parcelle à Sainte-Thérèse, nous sommes très satisfaits de constater que les leçons tirées de ce difficile épisode ont été appliquées pour l'objet du présent Message.

Nous tenons à relever la création d'un fonds de financement spécial pour la promotion de la politique foncière communale et de l'affectation du produit de la vente à ce financement spécial. Cette politique active était attendue depuis des années, en particulier depuis la vente du bâtiment des Services industriels; il s'agit donc d'un bon début.

C'est avec ces remarques que le groupe approuve l'arrêté, avec l'amendement proposé par la Commission financière

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS approuve cette vente. Il considère que c'est une bonne affaire pour la Commune puisqu'il s'agit – comme déjà dit – d'un espace résiduel que la Commune ne pourrait pas valoriser elle-même. En l'occurrence, le réalisme l'a emporté et c'est une très bonne chose.

Le groupe CG-PCS salue aussi, bien sûr, la constitution d'une réserve en vue d'une politique foncière active et c'est donc à partir de ces deux considérations qu'il soutient cette vente.

Schoenenweid André (DC/vl). Mes liens d'intérêts: je précise, par rapport à la remarque de Mme A. Burgener Woeffray – que je n'ai pas du tout appréciée – que je suis membre d'une société immobilière en ville de Fribourg et que je n'ai que deux actions sur les 4'000 de la SI de la Grenette. Je ne suis pas membre du Conseil d'administration et je n'ai pas de liens d'intérêts particuliers avec le Bourg. De plus, la SI de la Grenette n'a été citée que deux fois pour des projets relatifs à l'année 2005; nous sommes en 2016. Je pense que cette remarque doit être faite à tous les 79 membres du Conseil général qui reçoivent des subventions de la Ville et vous aurez certainement l'occasion de les faire aux autres membres lors du budget 2017. J'aurai plaisir à vous écouter.

Pour revenir à ce Message, je voulais vous poser la question concernant la politique active: vous prévoyez un fonds. Or, dans la politique financière, quand on a des dettes, c'est peut-être préférable de rembourser des dettes qui coûtent plus cher, que faire un fonds où il n'y a pas de rendements financiers. J'aurais aimé entendre le Directeur des Finances et le Président de la Commission financière à ce sujet. Dans une Commune comme la Ville, c'est un peu surprenant de faire ce genre de réserve.

Mon deuxième point concerne aussi les Conseillers généraux. Je pense que la politique de la Ville était très active. Si vous en jugez par les projets que la Ville a réalisés ces vingt dernières années:

- Sémiramis, un immense projet immobilier, dont une partie était financée par le fonds de pension de la Ville. Une partie des immeubles, propriétés de la Ville, a été vendue au fonds de pension pour doter le fonds de prévoyance de la Ville. Il y a donc une politique.
- La Cité de Torry qui est vraiment une magnifique réalisation avec des loyers modérés. Il y a aussi une crèche (celle du Jura), dont je suis membre du comité.

On peut voir qu'une politique active a toujours existé en ville de Fribourg. Simplement, il faut des terrains. Avec ce projet, que je peux partager, j'ai l'impression aussi que la Ville de Fribourg risque de tomber, si elle veut acheter du terrain, en concurrence avec des coopératives immobilières qui ont aussi des objectifs: offrir à la population de la ville des loyers modérés. Il y en a bien quelques-unes, on l'a vu lors du débat, il y a une quinzaine de jours, lorsqu'il y avait les assises du logement organisées par l'Etat de Fribourg. J'aimerais savoir s'il n'y a pas un risque de tomber en concurrence dans l'acquisition de terrains avec des coopératives immobilières de la ville.

Mon dernier propos à ce sujet. J'étais vice-Président de la Commission de l'édilité, le Président étant alors M. C. Allenspach, et il y avait deux terrains où les projets de concours étaient quasiment terminés. Le premier était un terrain de la Ville, à côté du site de Chandolan. Il y avait un projet d'architecture et le projet n'a jamais démarré. C'était dans le quartier du Jura et un concours d'architecture avait eu lieu. La Commission de l'édilité a été abordée, mais le projet ne s'est jamais réalisé. Il n'y pas besoin d'avoir 770'000 francs sur un fonds pour réaliser des projets de la Ville que de toute façon vous n'allez pas réaliser, malgré un concours. Deuxième point: il y avait un grand projet European sur les terrains Montrevers et de la Poya. Le concours terminé, il y avait deux projets: l'un plaisait à la Commission de l'édilité, l'autre pas. Cela date de dix ans. La Ville de Fribourg n'a jamais réalisé – et je regarde M. C. Allenspach – ce projet. Nous n'avions pas de fonds de réserve pour réaliser des projets d'une politique foncière active sur le plan de la commune. C'est bien de faire des réserves mais c'est l'état d'esprit du Conseil communal qui doit aller réaliser vers des terrains qu'il possède déjà. La

Commune a des projets aboutis, issus de concours et ne les réalise pas. Voici mon propos. Sur le fond, je suis surpris de ces réserves, surtout de la réserve pour une promotion de la politique foncière active, et j'aimerais vous entendre relativement à mes propos par rapport à ces deux projets qui existent dans vos tiroirs de l'Edilité et qui n'ont jamais été réalisés, malgré les concours d'architecture.

Zurich Simon (PS). Evidemment, je salue la constitution de ce fonds pour une politique foncière, c'est un pas dans la bonne direction que fait là le Conseil communal et je le félicite. Toutefois, j'ai deux problèmes, autant sur la forme que sur le fond avec le présent Message.

La forme

On a là une promesse de vente qui a été faite dans le cadre d'un PAD. Or, si on lit la Loi sur les communes, la vente des parcelles qui appartiennent à la Ville est de la compétence du Conseil général et, en faisant cette promesse de vente, l'ancien Conseil communal a vidé de sens cette compétence de notre Conseil. J'aimerais donc à l'avenir, d'une part, que le Conseil communal renouvelé évite ce genre de procédé et, d'autre part, j'appelle aussi toutes celles et ceux qui, parmi vous, siégeront prochainement au Grand Conseil à réfléchir peut-être aux compétences qui sont accordées aux législatifs communaux dans le cadre de l'aménagement du territoire. Cet exemple-là montre bien le non-sens actuel de notre Loi sur l'aménagement.

Sur le fond

J'ai entendu dire, autant par M. L. Dietrich que par Mme C. Mutter que la Ville avait réalisé une bonne affaire. Alors, certes, financièrement c'est une bonne affaire, mais si on réfléchit un petit peu plus loin, qui va payer cette bonne affaire-là? Ce sont les locataires de la Ville, puisque ce sont eux qui paieront au final les loyers. Ceci, à mon sens, n'est pas une politique foncière qui va dans le bon sens. Si nous voulons faire une politique foncière, on réfléchit à éviter ce genre de surchauffe immobilière et on prend des mesures qui permettent de faire en sorte que ce ne sont pas les locataires qui, au final, paient le prix de vente d'un tel terrain.

A mon sens, le Conseil communal aurait dû réfléchir à d'autres mesures, par exemple à un droit de superficie ou en tout cas à certaines conditions qui auraient permis de faciliter la création de logements à loyer modéré sur cette parcelle.

Thévoz Laurent (Verts). J'ai une question de compréhension, c'est-à-dire de savoir au fond comment on peut valoriser le mieux possible des parcelles en main de la Commune. Je comprends qu'une autre option, qui est très courante dans le milieu entre acteurs privés, c'est d'obtenir, en contrepartie de la parcelle, une certaine surface dans la construction réalisée, terminée, construite. C'est une autre manière pour une valeur équivalente à la valeur de la parcelle telle qu'elle est estimée.

Ma première question est de savoir si cette option-là a été envisagée dans ce cas-là et si non, pourquoi? Ma deuxième question est: à l'avenir, dans des cas similaires, toujours en fonction des circonstances particulières, est-ce une option que le Conseil communal pourrait envisager pour nous présenter aussi cette option-là et non seulement vendre des terrains, mais participer à la mise en valeur à travers la récupération d'une surface équivalente à la valeur initiale de la parcelle?

Bourgarel Gilles (Verts). Je m'étonne un peu des propos qui ont été tenus par notre collègue A. Schoenenweid. En effet, j'ai l'impression qu'il n'a pas assisté à la dernière séance où il a été clairement démontré que l'on commençait sérieusement à manquer de places pour les extensions des écoles et que cela commençait à poser des problèmes de concentration. Son collègue de parti, M. C. Schenker, a largement développé la question d'un développement de nouveaux sites scolaires. Pour cela, il faut pouvoir disposer de fonds pour acquérir des terrains et prévoir ces extensions. Ne serait-ce que pour cet aspect-là, je m'étonne de ses propos qui me paraissent manquer un peu de cohérence par rapport à ce qui a été développé lors de notre dernière séance. Il s'agit d'actualité récente et je ne rappellerai pas une des séances de mes débuts du Conseil général où la question avait été posée, avec une demande d'amendement d'un arrêté, pour créer et affecter le produit d'une vente à une réserve immobilière. A l'époque, le Président de la Commission financière m'avait traité d'insensé; je vois que les choses ont quand même bien évolué et je crois qu'on doit continuer dans ce sens. De nombreuses villes de notre pays ont déjà, depuis longtemps, une politique foncière active et je ne vais pas prendre la peine de les citer.

Ingold François, Président de la Commission financière. M. A. Schoenenweid a demandé au Président de la Commission financière de se positionner par rapport aux questions qu'il a posées. Je vais laisser M. L. Dietrich répondre, car je suis sûr que nous avons la même vision de la politique financière que la Ville. J'ai été impressionné par tous ces liens d'intérêts que nous pouvons avoir mais je crois que M. L. Dietrich va pouvoir répondre pleinement.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je vais, en effet, apporter quelques réponses aux questions et aux remarques qui ont été faites. En préambule, je tiens à remercier tous les intervenants, soit pour l'acceptation, soit pour les idées apportées durant cet échange.

Je dois tout d'abord corriger M. J.-P. Wolhauser sur un point: si nous voulons calculer le prix au m², il s'agit de prendre en considération uniquement les m², à savoir les 420'000 francs, ce qui ferait un prix au m² de 1'590 francs. Concernant la servitude sur le passage, elle est actuellement garantie avec une possibilité – comme je l'ai déjà dit – de la transformer dans l'idée de promouvoir la mobilité douce.

Mme L.-M. Graden, vous avez dit de ne rien vendre, mais plutôt de faire un DDP: j'ai déjà parlé de l'effet du DDP et là je ne peux que reprendre les propos de M. le Syndic qui disait que, en effet, la politique foncière active n'est pas que "garder" mais c'est être pragmatique et saisir aussi les opportunités qui se présentent. Je vous entends bien concernant la politique de logement: faire la politique de logement ne consiste pas uniquement à promouvoir les logements modérés. Nous devons prévoir une mixité des logements et là je réponds, par la même occasion, aussi à M. A. Schoenenweid qui a tout à fait raison. Nous avons, en effet, à la Ville de Fribourg, la Fondation du logement et celle-ci est propriétaire d'une partie de Sémiramis, qui est donc au Domino, et des immeubles du Torry "Le Torry" et ceux-ci sont justement des logements modérés. Vous comprendrez que sur l'ensemble de la densification que nous avons à faire, sur les chiffres attendus de population qui arrivera en ville, nous devons évidemment offrir toutes sortes de logements et pas uniquement des logements pour les étudiants, des logements modérés. Nous devons aussi prévoir des familles et aussi des familles aisées qui chercheront aussi un certain moment des logements. La question résidera dans la proportion, mais il faut vraiment prévoir une mixité des logements, en tout cas c'est mon avis. Tout ceci sera d'ailleurs discuté dans cette politique foncière active, dont nous avons maintenant en tout cas les informations. Les problèmes de concurrence et les problèmes de projets dans les tiroirs seront aussi examinés dans ce cadre-là. Il serait erroné maintenant de ressortir ces projets. Il faudra les

prendre dans l'ensemble de la politique foncière active, afin d'avoir une vision globale. En l'occurrence, nous sommes orientés vers l'avenir et non pas sur ce qui n'a pas été fait auparavant. M. B. Dupré, les places de parc seront garanties et les activités du garage sont incluses dans l'acte de vente et la convention. Aussi, le garage en soi, comme activité économique, est partie prenante de l'ensemble du Message et de la transaction.

M. S. Zurich, concernant la compétence du Conseil général, c'est absolument dans ce cadre-là que nous nous rallions à l'amendement, en l'occurrence. Il ne s'agissait pas du tout, pour dissoudre toutes les éventuelles rumeurs, de s'approprier cela. Seulement, aussi loin que ce que j'ai pu trouver des Messages concernant les transactions immobilières, c'était toujours formulé comme le Message initial. C'est vrai que nous aurions pu regarder la loi mais, en l'occurrence, ça a été discuté en Commission financière et nous nous rallions à ceci. Concernant le fond du problème, à savoir la valorisation, je dois vous contredire: ça ne sera pas payé par les locataires, puisque l'idée est de surélever, donc d'augmenter les surfaces. C'est cette augmentation de surface de logements et d'activités qui permet la valorisation, non pas une augmentation du prix du loyer. Concernant l'échange des parcelles: nous avons toujours trois catégories d'options quand nous parlons immobilier:

1. la vente, telle que présentée aujourd'hui;
2. le DDP, que nous connaissons bien;
3. l'échange.

Ce sont toujours ces trois options qui sont regardées en parallèle. J'ai un autre exemple à ce propos, il s'agit du bâtiment Vuille, qui est près de Sainte-Thérèse et sur lequel nous sommes en train de discuter. Nous prenons, là aussi, chaque fois les trois options. En l'occurrence, c'est cette option-là qui est la plus profitable dans le cas présent. Suivant une des trois variantes, nous pouvons gagner plus ou perdre davantage. C'est celle-là qui est pour nous la plus intéressante.

M. A. Schoenenweid, concernant le remboursement des dettes: l'idée n'est jamais de ne considérer que le remboursement des dettes ou que faire des réserves. Il faut là aussi jouer de manière assez fine à faire les deux. En l'occurrence, nous remboursons les dettes régulièrement parce que nous empruntons régulièrement et remboursons les dettes aussi régulièrement, mais je peux déjà vous dire que nous aurons une discussion à ce sujet pour le budget. Avec l'ensemble des projets que nous avons, une dette va augmenter de manière assez importante. En l'occurrence, si nous prenons ce scénario unique de remboursement de dettes, nous n'aurons jamais l'occasion de mettre de l'argent de côté. Nous pensons qu'il faut un juste milieu entre les deux choses et si nous pouvons, de temps en temps, mettre un petit peu d'argent, au même titre d'ailleurs que la réserve que nous faisons pour les sites pollués, nous mettons aussi de l'argent de côté pour promouvoir une action que nous voulons pousser. Nous essayons donc de faire un petit peu les deux choses.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 8. Le Conseil communal a déclaré se rallier à l'amendement proposé par la Commission financière, nous traitons directement l'arrêté amendé.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 55 voix sans opposition et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 8, du 5 septembre 2016;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le Conseil général décide la vente de la parcelle 7693 du registre foncier de la commune de Fribourg.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'opération immobilière suivante:

Vente du bien-fonds 7693 du cadastre de la Commune de Fribourg, (potentiel de construction sur plusieurs niveaux), au prix de 420'000 francs plus 330'000 francs de valorisation immobilière, au total 750'000 francs, création d'une réserve de dépollution de 33'350 francs à charge de la Ville de Fribourg et affectation du produit de la vente à un fonds spécial pour promouvoir la politique foncière communale (achat ou valorisation de terrains).

Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum (art. 52 LCo).

Fribourg, le 11 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz"

Ont voté en faveur de l'arrêté du CC: 55 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Ganioz Xavier (PS), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre l'arrêté du CC: 0

Se sont abstenus: 4 Abate Vincenzo (Verts), Hayoz Jérôme (PS), Miche François (PS), Zurich Simon (PS)

Départ de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) portant le nombre de membres présents à 58.

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 176 de M. Raphaël Fessler (DC/vl), repris par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 38 cosignataires lui demandant d'étudier la mise en valeur de l'étang du Jura et de ses environs directs

Le Président. M. B. Altermatt étant absent ce soir, nous avons été informés que le postulat est repris par M. Marc Bugnon.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. La mise en valeur de l'étang du Jura est aussi une préoccupation du Conseil communal. En complément au rapport final, nous précisons que la prochaine étape est de passer à la réalisation du curage de l'étang.
cf. annexe

Bugnon Marc (DC/vl). Au nom de M. R. Fessler et de M. B. Altermatt et des 38 cosignataires de ce postulat, je prends acte du rapport du Conseil communal et me montre satisfait de la réponse donnée, tout en attirant l'attention du Conseil général sur le doublon qui existe avec le postulat n° 13 de

M. P.-A. Perritaz et de 27 cosignataires, sur lequel nous serons d'ailleurs aussi appelés à voter ce soir. Il nous semble que nous manquons parfois un peu de coordination au niveau du travail qui se fait dans cette enceinte et nous appelons le Conseil communal, au stade de la qualification des interventions parlementaires, à se montrer peut-être plus attentif. C'est une remarque qui peut s'adresser aussi au Bureau.

Le postulat n°176 est ainsi liquidé.

6. Décision quant à la transmission des postulats:

Le Président. Lors de ses séances des 4 mai, 23 août et 28 septembre 2016, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats et les a jugé recevables.

Concernant le vote pour les transmissions, les modalités seront les suivantes: bouton vert pour accepter la transmission, bouton rouge pour refuser la transmission, bouton jaune pour s'abstenir; ces modalités ne seront plus répétées à chaque vote de transmission.

- n° 189 de Mmes Gisela Kilde (DC/vl) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 8 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur les possibilités de simplifier la procédure d'inscription à l'accueil extrascolaire en vue de faciliter le travail de l'administration et des parents

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Kilde Gisela (DC/vl). Ce postulat date du 16 février 2016 et portait de l'idée que la Ville était en bonne voie d'élargir l'offre de l'accueil extrascolaire, comme le Conseil communal nous l'avait assuré à plusieurs reprises. La déception était donc énorme quand les problèmes actuels sont devenus publics. Malgré ces problèmes permanents et connus depuis plus de dix ans, qui seront le sujet d'un autre postulat, je vous prie de bien vouloir soutenir aussi ce postulat qui demande la simplification de la procédure d'inscription à l'accueil extrascolaire.

Jedes Jahr werden die Eltern bereits im Februar aufgefordert, ihre Kinder – jedes in einem separaten Formular – ich habe vier Kinder – für den Besuch des Schulhorts im Herbst einzuschreiben, notabene ohne den Stundenplan des betroffenen Kindes zu kennen. Jährlich muss derselbe Fragebogen mit denselben Informationen – wie etwa Geburtstag, Namen der Geschwister und Eltern – von Hand ausgefüllt werden und der Administration zugesandt werden. Zusätzlich sind dieselben Informationen während eines zwingenden Besuchs im "Accueil" nochmals anzugeben. Nachzureichen sind dann im August etwa die Ausbildungsbestätigungen von Geschwistern über 16 Jahren. Auch erst zu diesem Zeitpunkt wird in der Regel der mittlerweile bekannte Stundenplan die tatsächliche Notwendigkeit von Schulhortplätzen klären, was wiederum zu Änderungsmeldungen führt. Der Austausch von Informationen zwischen Eltern und Administration und "Accueil" endet erst Ende September mit der definitiven Einschreibung des Kindes.

Dieses Postulat bittet zu prüfen, ob eine Vereinfachung der Anmeldeprozedur möglich ist und sie ist bestimmt möglich und allenfalls auch eine Koordination mit den Informationen der Schule, die über dieselben Informationen verfügen. Ich bitte sie um Überweisung des Postulats.

Vote

Le Conseil général décide à l'unanimité des 58 membres présents, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 189 de Mmes Gisela Kilde et Andrea Burgener Woeffray, ainsi que de 8 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 58 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Ganioz Xavier (PS), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

- n° 6 de M. et Mme Gisela Kilde (DC/vl) et Jean-Frédéric Python (DC/vl), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur la procédure, l'organisation et la mise en œuvre des conseils des parents

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Kilde Gisela (DC/vl). Am 1. August 2015 ist das Schulgesetz für den Kanton Freiburg in Kraft getreten. Neu sind Elternräte vorgesehen, zusammengesetzt aus Eltern, Lehrperson, Schulleitung sowie einer Vertretung der Gemeindebehörde. Spätestens bis zum 1. August 2018 müssen an allen Primar- und Orientierungsschulen solche Elternräte eingesetzt sein. Wir bitten den Gemeinderat zu untersuchen, wie er vorgehen wird, um die gesetzlichen Anforderungen betr. Elternräte fristgerecht erfüllen zu können. Les parents qui siègent actuellement dans des associations de parents liée à cette école par exemple "Elternforum" voudraient bien savoir comment et quand leurs activités seront adaptées à la nouvelle base légale.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix sans opposition et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 6 de M. et Mme Gisela Kilde et Jean-Frédéric Python, ainsi que de 14 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Ganioz Xavier (PS), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 3 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS)

N'a pas voté: 1 Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Départ de M. Christoph Allenspach (PS) portant le nombre de membres présents à 57.

- n° 9 de MM. Daniel Gander (UDC) et Claude Gremaud (UDC), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement, dans les plus brefs délais, d'un trottoir provisoire ou d'une passerelle permettant de relier en toute sécurité les immeubles 7 (a,b et c) et 9 de la Route-Neuve au chemin d'accès menant à l'esplanade Jo-Siffert

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Gander Daniel (UDC). C'est suite à un risque d'accident d'une dame avec une poussette que nous avons déposé ce postulat qui demande d'étudier l'aménagement d'un trottoir ou d'une passerelle.

Page Maurice (CG-PCS). Pour être urgente et importante, la voie du postulat ne me semble vraiment pas la bonne. Le Conseil communal a une année pour répondre et n'est pas du tout obligé de prendre des mesures. Ce genre d'intervention devrait figurer dans les questions; cela serait beaucoup plus efficace.

Vote

Le Conseil général décide, par 40 voix contre 8 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 9 de MM. Daniel Gander et Claude Gremaud, ainsi que de 14 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 40 Abate Vincenzo (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 8 Bourgarel Gilles (Verts), Ganioz Xavier (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Vorlet Philippe (PS), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 8 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Hemmer Benoît (DC-vl), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Weibel Rainer (Verts)

N'a pas voté: 1 Mutter Christa (Verts)

Départ de MM. Claude Gremaud (UDC) et Alexandre Grandjean (PS) portant le nombre de membres présents à 55.

- n° 10 de Mme et MM. Thomas von Gunten (UDC), Jean-Noël Gex (PLR), Jean-Jacques Métrailler (--) et Caroline Chopard (Verts), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création de nouvelles installations en faveur des sportifs pratiquant le skateboard, les rollers, la trottinette et le vélo BMX

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je réponds au nom de M. le Syndic, qui m'a prié de le faire. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Gex Jean-Noël (PLR). Lors de la précédente législature, le Conseil communal s'est toujours montré favorable au sport. Je pense que cela n'a pas changé depuis les dernières élections. Cependant, certains sports sont un peu les parents pauvres. Je pense à la planche à roulettes, la trottinette, les patins à roulettes et le vélo. Nous pouvons aussi noter que le skateboard et le BMX sont des disciplines olympiques. Aujourd'hui, nous pouvons associer ces véhicules à la mobilité douce car notre ville manque cruellement d'installations pour pratiquer ces activités. Il existe un emplacement provisoire aux anciens abattoirs, mais que jusqu'à la fin de 2017, et une installation à Beauregard. Ces endroits ne suffisent pas pour toutes les personnes qui s'adonnent à cette passion et cela est bien peu car ces sports ont de plus en plus de fidèles et les installations telles que rampes, barres fixes et autres sont nécessaires. Or, ces éléments sont indispensables pour une meilleure sécurité des sportifs et aussi des autres usagers de l'espace public. Des infrastructures adéquates pour la pratique de ces sports permettront d'offrir un plus à la jeunesse de cette ville, tout en améliorant la cohabitation entre les générations.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Wenn dieses Postulat überwiesen wird, was ich sehr unterstützen würde, bitte ich doch einen Standort zu finden, der nicht irgendwo versteckt hinter den sieben Bergen bei den sieben Zwergen ist. Es ist wirklich sehr attraktiv den Jugendlichen und Erwachsenen zuzuschauen, wenn sie ihre Kunststücke üben oder vorführen. Ich finde, das sollte in einer möglichst zentralen Lokalität stattfinden.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 1 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 10 de Mme et MM. Thomas von Gunten, Jean-Noël Gex, Jean-Jacques Métrailler et Caroline Chopard, ainsi que de 32 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Ganioz Xavier (PS), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain

(DC-vl), Menétréy Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (-), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

A voté contre la transmission: 1 Schenker Claude (DC-vl)

Se sont abstenus: 2 Bugnon Marc (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl)

N'a pas voté: 1 Page Maurice (CG-PCS)

- n° 11 de MM. et Mmes Béatrice Acklin Zimmermann (PLR), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Alain Maeder (DC/vl), Jérôme Hayoz (PS) et Lise-Marie Graden (PS), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'instauration d'une zone 30 dans le quartier du Bourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Toujours au nom de M. le Syndic, le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Le quartier du Bourg, notamment le Tilleul, est un axe piétonnier fort. De nombreux écoliers l'empruntent pour se rendre aux écoles des Neigles et du Bourg et les piétons des quartiers de l'Auge, du Bourg et de la Neuveville l'utilisent pour se rendre en ville. Tout cela est évidemment peu compatible avec des véhicules pouvant circuler à vive allure. La même problématique existe dans les rues commerçantes, vers le Tilleul, où les piétons se trouvent souvent nez-à-nez avec des voitures ou des véhicules utilitaires.

Um den Wohn- und Lebensraum des Burgquartiers attraktiver und sicherer zu machen, bitten wir den Gemeinderat die Einführung der Zone 30 im Burgquartier (Tilleul, Kunsthistorisches Museum) und den zusammenlaufenden Gassen (Alpen-, Reichen-, Pierre-Aeby Gasse) zu erwägen.

Merci de transmettre ce postulat.

Graden Lise-Marie (PS). Quelle n'a pas été la surprise de notre groupe en voyant ce postulat, mais quelle agréable surprise! Ce n'est pas tous les jours que nous autres, Conseillers généraux PS, avons l'occasion de défendre une idée qui se trouve dans tous les programmes de gauche, en se copinant avec nos charmants adversaires politiques.

On pourrait croire que ce postulat fait double emploi avec le Message sur le Bourg - que nous venons de soutenir - mais ce n'est pas le cas. Ici, nous voulons réaffirmer ce qui nous tient à cœur dans le Bourg. Ce n'est pas seulement sa requalification dans le respect de son architecture et son histoire mais aussi, plus simplement, la qualité de vie de ses habitantes et habitants. Avant que ce projet soit terminé, nous devons encore attendre de nombreuses années.

Ce postulat a le mérite de proposer une première mesure, une petite mesure qui augmentera déjà radicalement la qualité de vie et qui nous permettra de nous approprier un peu les rues. Allez... peut-être même qui permettra aux enfants du Bourg d'enfin pouvoir apprendre à faire du vélo.

Nous allons donc soutenir la transmission de ce postulat. Comme quoi, quand il s'agit du bien-être des habitantes et habitants, le bord politique n'est pas l'essentiel; ou alors oserais-je conclure, mais comme boutade seulement, lorsqu'il s'agit du bien-être des habitantes et habitants "Les bonnes idées se trouvent dans les programmes de gauche".

Weibel Rainer (Verts). Le groupe des Verts va soutenir la transmission de ce postulat. Cependant, nous profitons de l'occasion pour demander au Conseil communal d'étudier aussi la question de savoir si, dans les grandes parties, il serait possible de mettre une zone 20, une zone de rencontre dans le Bourg pour donner le caractère d'un quartier acceptable pour les piétons.

Vote

Le Conseil général décide, par 44 voix contre 6 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 11 de MM. et Mmes Béatrice Acklin Zimmermann, Jean-Pierre Wolhauser, Alain Maeder, Jérôme Hayoz et Lise-Marie Graden, ainsi que de 11 cosignataires.

Ont voté en faveur de la transmission: 44 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Fasel Blaise (DC-vl), Ganioz Xavier (PS), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Mutter Christa (Verts), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schoenenweid André (DC-vl), Thévoz Laurent (Verts), Thiémard Cécile (DC-vl), Vorlet Philippe (PS), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 6 Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Papaux David (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 3 Feyer Jean-François (DC-vl), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 2 Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

Motion d'ordre

Moussa Elias (PS). M. le Président, je me vois contraint de continuer mon programme politique pour ce début de législature et propose de passer directement aux "Divers", avec une motion d'ordre. Il est déjà assez tard et, à mon avis, tout a été dit ce soir.

Vote

Le Conseil général accepte, par 38 voix contre 12 et 5 abstentions, la motion d'ordre demandant de passer directement aux "Divers".

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 38 Abate Vincenzo (Verts), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Ganioz Xavier (PS), Gapany Joël (DC-vl), Garghentini Python Giovanna (PS), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rück Valérie (DC-vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schoenenweid André (DC-vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la motion d'ordre: 12 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bettin Christophe (PLR), Gex Océane (PLR), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mutter Christa (Verts), Parpan Mario (CG-PCS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Thévoz Laurent (Verts), Thiémond Cécile (DC-vl), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Menétrey Fabienne (Verts)

8. Divers

A. Nouveaux postulats

- n° 21 de M. Claudio Rugo (--) demandant au Conseil communal d'étudier la réévaluation des conditions cadres d'engagement des professeurs à l'école des P'tits artistes (CDI/salaire horaire unifié/2^{ème} pilier/statut d'employé de la Ville)

Rugo Claudio (--).

Développement du postulat

Historique

Créées en 1986, les activités extrascolaires ont coulé des jours heureux sous la direction d'Yves Piller (1986-1996) et de "Pépé" Menétrey (1996-2006).

Après quoi, les Conseillères générales et les Conseillers généraux ont dans leur majorité "eu vent" par voie de presse des remous répétés au sein des activités extrascolaires, renommées l'École des P'tits artistes. Comme me le précisait informellement l'ancien syndic Pierre-Alain Clément: "J'en ai connaissance par la bande".

Pour mémoire, en 2010, sous les auspices de M. le Préfet Carl-Alex Ridoré, avec la précieuse aide des syndicats, la Ville de Fribourg a trouvé un arrangement "à l'amiable" - tenu secret - en déboursant l'équivalent de deux années de salaires aux trois premières professeuses pour licenciement abusif; frais de procédure, d'avocats en sus. L'estimation est une perte sèche pour la collectivité publique de l'ordre de 300'000 à 500'000 francs; seul le Service en question ou celui des finances pourra affiner avec plus de minutie cette somme.

Le Chef de service de la Direction des Écoles pour se prémunir de tout litige futur trouva le subterfuge de proposer à tous les collaborateurs des contrats à durée déterminée* (CDD), renouvelables d'année en année. Présentement, après avoir licencié 90% des professeurs - chronologiquement: professeure de poterie (2008*), de peinture (2008*), de porcelaine (2008*), de danse (2012), de cirque (2012), de guitare (2013), de flûte (2014), et de guitare (2015) encore - je dirais à titre personnel qu'il a payé "avec la monnaie de sa pièce", puisque lui aussi, aujourd'hui, en subi les conséquences indirectes par un "burn-out".

La responsable principale de l'École des P'tits artistes a joué les maîtres d'œuvre en orchestrant de nombreuses mesures de rétorsion envers les professeurs: baisse de salaire horaire/baisse du nombre d'heures hebdomadaires / réaffectation des places de travail.

Déjà de nombreuses personnes ont payé le prix politique de ces différentes affaires: Madame la Conseillère communale Marie-Thérèse Maradan, le Chef de service, et principalement tous les professeurs licenciés. Ni le Chef de service des Relations humaines de la Ville ni le Conseil communal n'ont à ce jour solutionné ce problème managérial récurrent. Ont-ils seulement ordonné un audit?

Aujourd'hui

L'auteur du postulat a souligné dans sa campagne de février 2016 l'importance de faits liés au "mobbing" et remercie le Conseil général pour la transmission du postulat n°4 et la réponse apportée par le Conseil communal par la voix de son estimé syndic.

Le présent postulat se focalise sur les conditions précaires - dignes d'un autre temps - au niveau du cadre de travail de l'École des P'tits artistes (futurs membres).

Afin de rester proactif, l'auteur du postulat demande au Conseil Communal d'étudier et de réévaluer les conditions cadres d'engagement des professeurs à l'École des P'tits artistes. En particulier:

1. contrat de travail indéterminé, idéalement à partir du 1^{er} janvier 2017, pour tous les professeurs indépendamment du nombre d'heures d'enseignement;
2. salaire horaire unifié pour tous les professeurs et actualisé (proposition 75 francs de l'heure, avec en sus le 13^{ème} salaire);
3. cotisations à la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg pour les employés à partir de quatre heures d'engagement hebdomadaires;
4. reconnaissance du statut d'"employé(e) de la Ville de Fribourg" et des avantages subséquents.

De plus, le plafond des huit heures d'engagement est une pure limite fictive inventée par la Direction des Écoles de la Ville de Fribourg afin de contourner la loi rendant obligatoire une cotisation bipartite au 2^{ème} pilier; c'est la résultante d'une lecture erronée des conditions sociales; il doit être aboli (cf point 3).

La Ville de Fribourg aime se targuer de qualificatifs (Equal-Salary), elle devrait montrer l'exemple aussi dans les conditions salariales qu'elle offre à ses intermittents du spectacle, à ses peintres, sculpteurs, musiciens, ... à ses artistes.

*<http://www.freiburger-nachrichten.ch/archiv-grossfreiburg/mini-beaux-arts-der-streit-geht-die-naechste-runde>

*<http://www.laliberte.ch/news/regions/la-decision-du-conseil-communal-est-annulee-101068>

Droit Suisse

Le contrat de durée déterminée arrive à échéance à la date prévue, sans qu'il soit nécessaire ou possible de le résilier, sauf d'un commun accord ou pour juste motif. Le contrat de durée déterminée qui se prolonge tacitement au-delà du terme prévu par les parties est réputé continuer pour une durée indéterminée.

Si l'employeur et le travailleur concluent une succession de contrats de durée déterminée sans justification particulière (au-delà de deux contrats, selon la jurisprudence du Tribunal Fédéral), le travailleur est empêché de bénéficier des prétentions liées à une durée minimale des rapports de travail (par exemple la protection contre le licenciement en temps inopportun, les indemnités en cas de maladie, etc.). Cette façon de procéder, dite "contrats à la chaîne", constitue un abus de droit. On considère alors l'ensemble des différents contrats comme formant un seul contrat. (Référence juridique cf. art. 334 CO).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 22 von Hr. Mario Parpan (ML-CSP) und David Papaux (SVP), sowie 27 Mitunterzeichnende ersuchen den Gemeinderat den Renovations- und Investitionsbedarf der bestehenden Schulbauten am Standort Vignettaz im Zusammenhang mit dem geplanten Neubau zu integrieren

Parpan Mario (ML-CSP).

Postulat

Renovations- und Investitionsbedarf der bestehenden Bauten der Vignettaz-Schule im Zusammenhang mit dem geplanten Neubau

Anlässlich der Beratungen im Zusammenhang mit dem Planungskredit für den Neubau eines Schulhauses im Vignettazquartier äusserte sich der Gemeinderat dahingehend, dass notwendige Renovationsarbeiten und Investitionen für die bestehenden Schulhäuser am gleichen Standort nicht zeitgleich mit dem Neubau geklärt und ausgeführt werden.

Dass vor bald zwei Jahren der Unterstand beim Schulhaus der Vignettaz B wegen Einsturzgefahr abgebrochen werden musste und verschiedene Anfragen von Schule und Eltern betreffend Instandstellung von Anlagen und Installationen im und um die Gebäude der Vignettazschule bei der Gemeinde eingegangen sind, weist darauf hin, dass es dringend ist, den Renovationsbedarf der bestehenden Gebäude abzuklären. Entsprechende Anfragen betreffend undichte Fenster, kaputte Stollen, Neugestaltung des Spielplatzes und anderes mehr wurden im Laufe der vergangenen Jahre jeweils mit dem Hinweis auf die sowieso unumgänglichen Arbeiten im Zusammenhang mit dem Neubau einer Schule abgelehnt. Es kann nicht sein, dass nun ein neues Schulhaus geplant wird und dabei der Zustand der bestehenden Gebäude nicht gründlich untersucht wird und die nötigen Renovierungen mit in die Planung einbezogen werden.

Insbesondere Arbeiten welche Kanalisation, Heizung, Zuleitungen von Strom, Internet etc. betreffen und unter Umständen zu Grabarbeiten im Bereich der Schulhäuser führen, sind sinnvollerweise mitzuplanen und können kostengünstiger ausgeführt werden, wenn durch den Neubau sowieso entsprechende Arbeiten gemacht werden.

In diesem Sinne verlangt dieses Postulat, dass der Gemeinderat die notwendigen Renovationsarbeiten und Investitionen für die bestehenden Schulhäuser in eine Gesamtplanung im Zusammenhang mit dem Neubau am Standort Vignettaz einbettet.

Rénovations et investissements sur les bâtiments existants du site scolaire de la Vignettaz

Lors des discussions pour le crédit d'étude concernant la nouvelle construction à l'école de la Vignettaz, le Conseil communal a signalé que des rénovations des bâtiments existants sur ce site n'étaient pas prévues.

Il y a bientôt deux ans, une partie du bâtiment B a dû être démolie à cause d'un risque d'effondrement. Ces dernières années, plusieurs demandes de rénovation, de la part de l'école et du conseil des parents, ont été refusées sous prétexte qu'il n'était pas judicieux de faire des investissements en ce moment et qu'il fallait regarder tout cela dans le contexte de la nouvelle construction. C'est assez grotesque de dire maintenant qu'on y pensera quand les finances de la ville le permettront, donc dans un futur indéfini. Le bon sens demande que les besoins en rénovation et en investissements des bâtiments existants soient examinés maintenant et que les travaux nécessaires soient planifiés en lien avec la nouvelle construction. Surtout, les travaux pour le chauffage, les canalisations, les conduites d'électricité, Internet etc. doivent être réalisés en même temps que celle-ci, parce que cela évitera des coûts supplémentaires.

Dans ce sens, ce postulat demande que le Conseil communal étudie les besoins en rénovation et en investissements des bâtiments existants et qu'il les intègre dans une planification globale sur le site scolaire de la Vignettaz.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 23 von Hr. und Fr. Christa Mutter (Grüne), Rainer Weibel (Grüne), Gisela Kilde (CVP/glp), Laurent Thévoz (Grüne), Mario Parpan (ML-CSP), Tina Odermatt (SP) und Vincenzo Abate (Grüne), sowie 21 Mitunterzeichnende ersuchen den Gemeinderat Deutsch als zweite Amtssprache zu prüfen

Mutter Christa (Verts).

Der Gemeinderat prüft die Einführung des Deutschen als zweite Amtssprache der Stadt Freiburg. Die Studie soll zeigen, wie sich die Einführung sozial, kulturell und wirtschaftlich auswirken würde. Freiburg ist seit seiner Gründung zweisprachig, mal mehr, mal weniger. Während die Universität, viele Bürgerinnen und Bürger, viele Unternehmen dies auch leben, ist in der Administration die deutsche Sprache weiterhin nicht gleichgestellt. Seit einiger Zeit unternimmt die Stadt Schritte Richtung Förderung des Deutschen, mit symbolischen Akten wie der Beschilderung einiger Strassen und des Bahnhofs sowie erfreulichen Fortschritten in der Kommunikation. Viele Firmen und Organisationen - z.B. die Post - richten sich jedoch nach der offiziellen Amtssprache. Deshalb beantragen wir, die Einführung von Deutsch als Amtssprache ernsthaft anzugehen und abzuklären.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 24 de MM. Vincenzo Abate (Verts) et François Ingold (Verts), ainsi que de 38 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'avenir et la dynamisation des activités des artisans, restaurateurs et commerçants du Bourg lors des travaux de requalification du quartier, et au-delà

Ingold François (Verts).

Développement du postulat

Ce postulat a pour but de demander au Conseil communal de présenter un rapport sur l'avenir des artisans, restaurateurs et commerçants durant et après les travaux de requalification du quartier historique du Bourg, ainsi que des pistes pour dynamiser leurs activités durant et après la fin des travaux.

Il n'est malheureusement plus à démontrer que le quartier du Bourg, malgré son charisme architectural et la bonne volonté de ses artisans, commerçants et restaurateurs, a tendance à s'épuiser peu à peu commercialement. Le monde amenant le monde, chaque enseigne qui s'éteint vide un peu plus le quartier de sa substance commerciale. La forme appelant le fond, la requalification du Bourg est une aubaine extraordinaire pour redonner du dynamisme commercial au quartier.

Ce postulat vise donc à trouver des solutions pour toutes les parties prenantes, afin de dynamiser économiquement le quartier. Les leviers sont multiples : favoriser les animations dans le quartier durant les heures d'ouverture des magasins, créer un fonds d'aide aux commerçants, établir des réglementations favorables aux activités commerciales, améliorer la signalisation, encourager la location des surfaces commerciales vides, créer un guide d'achats locaux et artisanaux, installer des commerces de première nécessité pour les habitants, etc.

Ce postulat demande donc d'étudier la situation actuelle et future, d'en tirer les conclusions nécessaires qui pourraient amener des actes politiquement forts, afin de redonner vie au quartier, pour les gens qui y vivent et qui y travaillent.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 25 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Bernhard Altermatt (DC/vl) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 17 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier, dans le contexte de la révision du PAL, l'importance, pour la culture et le tourisme, de la valorisation des remparts et des tours qui ne sont pas encore accessibles au public

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Ce postulat remplace le postulat n°8 déposé en séance du Conseil général du 4 juillet 2016, que les trois auteurs ont retiré en séance du Conseil général du 20 septembre.

Développement du postulat

Une partie des remparts de la porte de Morat et la tour de la porte de Berne, propriété de l'Etat, ont été ouverts au public il y a quelques années. Ces témoins de la construction et de la protection de la Ville pourraient être réouverts au public, respectivement pourraient être le cadre idéal pour des ex-

positions et spectacles temporaires. Les remparts de Morat sont, sauf erreur, accessibles toute l'année au public et ont fait partie du spectacle de lumière cet hiver, spectacle qui a connu un immense succès.

Nous demandons au Conseil communal, dans le contexte de la révision du PAL, rappelle au Conseil d'Etat, l'importance, pour la culture et le tourisme, de la valorisation des remparts et des tours qui ne sont pas encore accessibles au public. La pérennisation de ce projet dans le temps est souhaitable. Nous remercions par avance le Conseil général et le Conseil communal d'accueillir favorablement cette requête, qui renforcera l'attractivité de notre patrimoine historique et, par conséquent, de notre capitale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 26 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal, par le truchement de ses délégués au Conseil d'administration des TPF SA, d'étudier le montage d'une ligne de contact pour les trolleybus entre la rue du Pont-Muré et le pont de Zaehringen, via la rue des Chanoines;

Perritaz Pierre-Alain (PS).

Développement du postulat

Dans le cadre de la requalification du quartier du Bourg, la ligne de contact pour les trolleybus sera démontée à la rue du Pont-Suspendu. Les transports publics (TP) passeront en bidirectionnel à la rue des Chanoines. Or, il n'est pas prévu de remonter une ligne de contact à cet endroit pour les trolleybus allant vers le Schoenberg. Ils devront abaisser leurs perches à l'arrêt "Tilleul" et les remettre à la ligne vers le pont de Zaehringen; le parcours s'effectuera avec un moteur d'appoint. La vitesse commerciale en sera encore réduite.

Je demande au Conseil communal, par le truchement de ses délégués au Conseil d'administration des Transports publics fribourgeois SA (TPF SA), d'étudier le montage d'une ligne de contact. L'infrastructure (câbles et soutien) est déjà existante et doit juste être renforcée.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n° 22 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative au développement du quartier d'innovation blueFACTORY

Casazza Raphaël (PLR).

- 1) Le développement du quartier d'innovation blueFACTORY est-il important pour la ville? Le Conseil communal peut-il confirmer qu'il s'agit d'un projet majeur pour notre ville?

- 2) Le Conseil communal a-t-il l'ambition de faire un quartier modèle pour notre ville et pour la région?
- 3) Un accès efficace et rapide en transports publics n'est-il pas important pour l'attractivité d'un site qui se veut *"un lieu de création, d'innovation et d'excellence, multifonctionnel. Le futur quartier n'est pas uniquement centré autour de la technologie et de l'innovation, il souhaite également devenir un vecteur de cohésion sociale, un lieu de vie où commerces, restaurants et espaces culturels pourront notamment voir le jour. Le site blueFACTORY entend devenir le premier quartier d'innovation suisse 'zero carbon'. Pour y parvenir, il s'agit de trouver un équilibre entre les émissions et les réductions de CO2, principales pourvoyeuses des émissions de gaz à effet de serre, tout en proposant un cadre optimal à l'innovation, ainsi qu'au développement des activités économique, commerciale et culturelle"* (cf. bluefactory.ch)? Ce site qui verra déferler bientôt des milliers de personnes quotidiennement, lorsque la Haute école de travail social, ainsi que les logements à proximité, seront terminés.
- 4) Le Conseil communal est-il au courant que le Président du Conseil d'administration, ainsi que le Directeur de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, sont très intéressés par un halte de type RER pour desservir efficacement ce site?
- 5) Le Conseil communal est-il au courant que le fonds FORTA, doté d'environ 800 millions de francs par année, qui a été voté il y a dix jours par les Chambres fédérales, pourra financer des projets d'agglomération, notamment des haltes RER ou peut-être des Métrocâbles, qui sait? Or, pour être retenu en liste A des projets qui vont être réalisés entre 2019 et 2022, ces projets doivent figurer dans le PA3 qui sera voté cette semaine par le Conseil d'agglomération et en novembre, par le Conseil d'Etat, avant sa transmission à la Confédération, en décembre 2016. La possibilité de faire cofinancer de tels projets par le fonds de la Confédération est-elle importante pour le Conseil communal?
- 6) Si la réponse est oui aux questions précédentes, le Conseil communal est-il déterminé à mettre tout en œuvre pour atteindre ses buts, y compris des moyens proactifs ou pragmatiques?
- 7) Si oui, pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas saisi l'opportunité de recommander la transmission du postulat n° 7 qui demandait l'étude d'une halte RER sur le site blueFACTORY plutôt que d'invoquer son irrecevabilité? Au fait, le Conseil communal a-t-il vu la brochure qui montre où le Smart Living Building sera construit d'ici 2020 et où l'on voit un RER qui s'arrête devant pour laisser entrer et sortir des passagers?
- 8) Comment et quelle stratégie le Conseil communal compte-t-il mettre en œuvre pour permettre d'assurer rapidement l'accessibilité efficace de ce nouveau quartier?

Steiert Thierry, Syndic. Comme la durée de la question a été de 4 minutes, 36 secondes et 96 centièmes, il m'est relativement difficile d'y répondre de manière exhaustive. J'ai deux possibilités, soit je réponds aujourd'hui, séance tenante, de manière non exhaustive et qui pourra être interprétée par l'auteur de la question comme superficielle ou je répondrai à ces huit questions de manière plus circonstanciée lors de la prochaine séance. Que souhaite M. R. Casazza?

Casazza Raphaël (PLR). Je souhaite que vous répondiez maintenant.

Steiert Thierry, Syndic. Comme je n'ai pas l'opportunité d'avoir votre texte sous les yeux, je n'ai évidemment pas tous les éléments de vos huit questions qui ont été rapides; j'ai juste noté quelques mots-clés. Je peux juste vous confirmer, M. R. Casazza, qu'effectivement le projet blueFACTORY BFF SA est un projet phare pour le Conseil communal et vous aurez aussi l'occasion de le constater lors de

la lecture du programme de législature que nous vous présenterons tout prochainement. Il est clair aussi que l'accessibilité à ce site est pour nous tout aussi importante; nous l'avons d'ailleurs déjà signalé. A ce titre-là, j'ai quelques éléments – sans vouloir trop prolonger -: la sortie du futur passage inférieur, qui va être réalisé prochainement en lien avec le projet de la Tour de l'Esplanade, dans le secteur de l'Ancienne Gare, se situera à exactement 490 mètres de l'entrée du site BlueFACTORY . Il est aussi prévu dans le même projet une prolongation des quais de la Gare CFF Fribourg-Freiburg actuels. Dans le cadre de cette prolongation des quais, l'extrémité sud du quai n° 2 se situera à 250 mètres de blueFACTORY. En ce qui concerne les bus, normalement on part du principe qu'une distance idéale d'une habitation par rapport à un arrêt de bus dans un espace urbain bien densifié est de 300 mètres, idéalement pas au-delà. Il est clair que, pour des haltes ferroviaires, ce ne sont pas les mêmes distances qui sont usuelles. Je rappelle aussi que la ligne urbaine n° 5, avec une cadence de sept minutes, passe directement à proximité de blueFACTORY et se rend vers la Gare et que, dans les planifications, soit dans le PAL et les planifications de l'Agglomération, il est prévu de réaliser une voie de mobilité douce de très haute qualité entre la Gare et blueFACTORY pour se poursuivre ensuite sur le fond de Pérolles. Il est clair aussi que des solutions train/tram sont à réserver sur le long terme, notamment sur l'ancienne voie industrielle qui, dans un premier temps, devrait justement servir de voie de mobilité douce, tel que prévu aujourd'hui par nos planifications. Nous sommes toujours intéressés par des cofinancements de la Confédération, à condition qu'ils soient réalistes.

Non, M. R. Casazza, nous n'avons pas vu le film où s'arrête un train devant blueFACTORY. Finalement, vous nous demandez pourquoi nous n'avons pas soutenu la recevabilité de votre postulat lors de la dernière séance. Je rappellerai que c'est le Bureau du Conseil général également qui a conclu à l'irrecevabilité. Ceci n'a rien à voir sur le fond de votre idée, que nous pouvons tout à fait trouver intéressante; c'était une question purement formelle et il ne faut pas confondre la forme et le fond d'une intervention. Nous ne pouvons pas considérer un postulat comme recevable juste parce que son contenu nous plaît alors que, formellement, il est irrecevable.

Casazza Raphaël (PLR). Je suis moyennement satisfait car j'aurais aimé une réponse plus circonstanciée.

- n° 23 de M. Laurent Thévoz (Verts) relative à l'installation d'une estrade publicitaire van-tant les mérites des transports individuels motorisés dans une zone piétonne du domaine public

Thévoz Laurent (Verts). Régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois par an lors du festival des Georges et de la course Morat-Fribourg, une estrade surélevée - située clairement dans la zone piétonne de la place Georges-Python – met très clairement en évidence une voiture qui fait de la publicité au nom d'un garage de la place (voir photo infra). Je ne suis pas ingénu, je sais très bien ce que peut représenter comme ressources cette publicité-là pour les organisateurs. Par contre, cela me pose quatre problèmes en matière d'usage de cet espace public.

1. OPPORTUNITE: Le Conseil communal trouve-t-il opportun qu'une partie de l'espace public serve à faire la promotion des voitures individuelles alors que la ville de Fribourg - comme toutes les villes du monde d'ailleurs - étouffe sous le trafic individuel? Y a-t-il un besoin de promouvoir encore la voiture individuelle?

2. ADEQUATION: Trouve-t-il, de plus, adéquat qu'une estrade publicitaire dédiée à la voiture empiète sur une partie d'une zone destinée exclusivement aux piétons, chargée en principe d'être une contribution à la mobilité douce?
3. A L'AVENIR: En fonction de ses réponses aux deux questions précédentes, qu'est-ce que le Conseil communal pense faire à l'avenir quant à la place de la publicité pour les voitures individuelles sur le domaine public?
4. EMPIETEMENT: Dans le cas où le Conseil communal se proposait de continuer à autoriser de la publicité pour les voitures sur le domaine public, est-il prêt à empiéter sur un espace réservé exclusivement aux voitures individuelles (par exemple sur des places de parc ou des voies de circulation) et de renoncer à sacrifier une partie d'une zone piétonne?



Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je ne vais pas répondre à ces questions ce soir car elles demandent passablement d'attention.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 24 de M. Simon Zurich (PS) relative à l'avenir de la crèche de l'Université

Zurich Simon (PS). Quel avenir pour la crèche de l'Université?

La crèche de l'Université, cofinancée par la Ville et l'Université, est actuellement en passe d'être reprise - les informations ne sont pas claires - entièrement par cette dernière. D'importantes questions se posent au sujet de la transition. Les personnes particulièrement concernées par cette transition sont notamment les parents qui avaient un lien avec l'Université – comme étudiant-e- ou employé-e – lorsque leur premier enfant est entré à la crèche, mais qui terminent prochainement leurs études ou arrivent en fin de contrat avec l'Université, et qui attendent un autre enfant. La direction de la crèche annonce à une partie de ces parents-là que leurs enfants à naître ne pourront pas fréquenter la crèche de l'Université comme leur grand-e frère/sœur et recommande de chercher une place dans une autre crèche. Par conséquent, les fratries seraient éclatées entre différentes crèches. Cette situation poserait, pour les parents concernés, de gros problèmes d'organisation: démarches administratives à double, trajets rallongés, etc.

Je pose donc les questions suivantes:

- Dans quelle mesure ce problème a-t-il été abordé durant les négociations entre la Ville et l'Université?
- Quelles dispositions le Conseil communal privilégie-t-il pour proposer une solution viable à long terme aux parents concernés et pour éviter de voir les différentes fratries éclatées entre différentes crèches à différents endroits de la Ville? Notamment, le Conseil communal envisage-t-il de financer des places de manière transitoire pour permettre aux parents ayant un/des premier/s enfant/s à la crèche de l'Université d'y trouver une place pour les enfants suivants? Ou le Conseil communal souhaite-t-il plutôt favoriser la création de nouvelles places dans d'autres crèches de la Ville auxquelles pourraient prétendre les parents concernés pour tous leurs enfants?
- D'une manière générale, le Conseil communal est-il conscient du fait que l'introduction de la liste centralisée a renforcé la pénurie de places de crèche pour les bébés et comment entend-il y pallier, compte tenu aussi de la perte des places à la crèche de l'Université?

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.

- Dans quelle mesure ce problème a-t-il été abordé durant les négociations entre la Ville et l'Université?
Le désengagement financier de la Ville n'a rien à voir avec la problématique évoquée plus haut: manque de places pour les bébés, fratries, etc. La crèche de l'Université accueille presque exclusivement des parents ayant un lien avec l'Université, soit comme étudiants ou employés. Cette particularité existe depuis toujours et fait partie des conditions générales de la crèche. La Ville ne veut plus subventionner l'application de telles particularités, d'où les négociations entre le rectorat et la crèche. C'est le rectorat qui a finalement tranché en faveur de la reprise totale, et par étapes, du financement de la crèche. Il faut aussi savoir que le désengagement est progressif sur cinq ans (2016 à 2020), c'est-à-dire - 20% chaque année. Il fait donc partie intégrante des mesures transitoires appliquées.
- Quelles dispositions le Conseil communal privilégie-t-il pour proposer une solution viable à long terme aux parents concernés et pour éviter de voir les différentes fratries éclatées entre différentes crèches à différents endroits de la Ville? Notamment, le Conseil communal envisage-t-il de financer des places de manière transitoire pour permettre aux parents ayant un/des premier/s enfant/s à la crèche de l'Université d'y trouver une place pour les enfants suivants? Ou le Conseil communal souhaite-t-il plutôt favoriser la création de nouvelles places dans d'autres crèches de la Ville auxquelles pourraient prétendre les parents concernés pour tous leurs enfants?
Les parents plaçant leur enfant dans cette crèche connaissent les conditions particulières de cette institution, ainsi que leurs conséquences. La situation des fratries n'est pas propre à la crèche de l'Université et aux mesures transitoires à prendre mais concerne toutes les structures d'accueil. En effet, en cas de fratries, aucune crèche ne garantit aux parents un droit à une place d'accueil pour le nouvel enfant. Tout au plus, cela constitue un critère prioritaire d'octroi d'une place, selon les disponibilités de la crèche. Comme indiqué plus haut, le désengagement financier en faveur de cette crèche a été prévu sur une période de cinq ans (- 20% par année) et constitue la mesure transitoire des négociations. Ceci permet au rectorat, à la

crèche et surtout aux parents d'envisager un changement de situation progressif et adapté. En effet, le passage en crèche des enfants ne dure que quatre ans au maximum, d'où la période transitoire de cinq ans établie. A ce propos, et en cas de fin d'études ou de changement d'employeur, la crèche de l'Université accorde aux parents un délai de six mois pour trouver une autre crèche; d'ailleurs, selon la crèche, le nombre de parents concernés par une telle situation est très minime. En cas de problème, en fonction des besoins des parents, la Ville peut examiner toute demande individuelle et envisager l'éventualité d'un soutien financier ponctuel et transitoire. Les parents ont tout de même la possibilité d'inscrire leur enfant sur la liste commune, permettant aux autres crèches d'envisager une prise en charge durant les six mois de transition accordés par la crèche de l'Université. Suite au désengagement de la Ville, le montant de la subvention "ainsi économisé" est réinjecté dans le même secteur pour permettre l'ouverture de nouvelles places d'accueil, ce qui permet de dire qu'il s'agit simplement d'une modification de financement et non pas de la disparition d'une structure d'accueil. La Ville n'a de cesse de développer le secteur de l'accueil extrascolaire:

- en 2015: 380 places,
- en 2017: 438 places,
- en 2018: 453 places.

L'offre d'accueil est à disposition de toute la population sur l'ensemble du territoire communal. En 2016, et jusqu'en 2018, la Ville soutient et soutiendra, sous réserve de l'acceptation du budget par le Conseil général, les agrandissements de:

- la crèche Pérollino (+ 26 places), très proche de celle de l'Université;
- la Providence (+ 12 places);
- la Chenille (+ 16 places);
- l'Arche des enfants (+ 13 places);
- éventuellement Les Petits poucets (+ 6 places) à Pérolles.

Soit près de 73 places supplémentaires.

D'autres projets de création de places d'accueil seront examinés et des propositions seront transmises au Conseil communal, en fonction des besoins de la population et des opportunités des moyens financiers de la Ville.

- D'une manière générale, le Conseil communal est-il conscient du fait que l'introduction de la liste centralisée a renforcé la pénurie de places de crèche pour les bébés et comment entend-il y pallier, compte tenu aussi de la perte des places à la crèche de l'Université?
La mise en place de la liste d'attente centralisée n'a en aucun cas renforcé la pénurie de places en crèches pour les bébés, ni réduit les places. Ce sont les besoins de plus en plus importants des parents pour cette catégorie d'âge qui provoquent d'éventuelles carences. Face aux besoins immédiats et rapides, la réactivité de la Commune ne peut s'effectuer au même rythme. La liste commune permet surtout d'éviter l'inscription de chaque enfant auprès de plusieurs crèches; elle permet également une meilleure gestion des demandes par les crèches. La Ville obtient ainsi un état de la situation de manière régulière. Il faut également savoir que la majeure partie des places d'accueil de l'Université est utilisée certes par des étudiants ou employés de l'Université, mais surtout en faveur d'habitants de la Commune, ce qui fait également partie de l'offre générale de la Ville.

Zurich Simon (PS). Je suis partiellement satisfait de la réponse. J'ai quand même de la peine à comprendre pourquoi la crèche de l'Université, si les mesures provisoires ont été prévues pour une durée de cinq ans, refuse de prendre en charge des enfants suivants. Je vous remercie pour la réponse.

- n° 25 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative à la recevabilité d'un postulat et à l'éventuel report de la décision de transmission d'un postulat en cas d'absence d'un des coauteurs

Casazza Raphaël (PLR).

- 1) Avant de déposer un postulat, les Conseillers généraux peuvent-ils faire appel au Service juridique de l'Administration communale pour avoir un avis sur la formulation et la recevabilité du postulat, avant son dépôt? Si oui, à quelles conditions?
- 2) l'auteur d'un postulat peut-il demander le déplacement de la décision de transmission à une autre séance du Conseil général pour cause d'absence annoncée, par exemple, et ce même en présence d'un coauteur lors de cette séance?

Steiert Thierry, Syndic. Je pense que la première question s'adresse à la Commune, au Conseil communal, à l'Exécutif et que la deuxième est plutôt de la compétence du Bureau, voire de la Présidence.

Pour ce qui est de la première question, je peux répondre de la manière suivante: il n'est pas dans le cahier des charges ou dans la mission du Service juridique de la Ville de Fribourg de traiter préalablement des interventions politiques de parlementaires, sous l'angle de leur recevabilité ou de leur irrecevabilité, ou de tout autre aspect juridique. Si l'on ouvrait cette possibilité, il est clair que la conséquence serait qu'une pratique s'instaurerait probablement et que tout intervenant déposerait tout d'abord son postulat ou sa proposition auprès du Service juridique, ce qui le chargerait de manière considérable. De plus, la séparation des pouvoirs, à notre avis, nous impose de ne pas ouvrir de telles pratiques.

Casazza Raphaël (PLR). Je ne suis pas vraiment satisfait de la réponse. Je me demande si la forme est beaucoup plus importante que le fond des postulats. Je suis heureux de constater que les postulats qui sont déposés aujourd'hui sont tous recevables, mais pour ce qui est du postulat n° 7, j'avais posé une question préalablement et je n'avais pas eu de réponse. C'est pour cela que je voulais voir si cette possibilité existait. Peut-être pourrait-on avoir un avis, pas forcément contraignant, un avis de droit, mais simplement un avis informatif.

C. Autre intervention

- n° 2 de Mme Marie-Gertrude Morel Neuhaus (PLR) relative à la sortie du Conseil générale au Gîte d'Allières

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). J'aimerais juste remercier notre Président, C. Giller, pour l'excursion au Gîte d'Allières, le samedi 20 août passé. Certains étant plus vieux, cela ne nous a pas trop gênés, vu l'ambiance agréable qui a régné entre tous les participants. L'apéritif et le repas ser-

vis étaient excellents et nous furent offerts respectivement par la Ville et le Bureau du Conseil général. Le seul bémol est que seulement 20 Conseillers généraux se sont déplacés, soit juste un quart de ses membres, alors que le Conseil communal était représenté par 4 membres sur 5. J'espère vivement que cela ne va décourager le prochain Président à nous proposer une petite sortie, en faisant peut-être un Doodle pour s'assurer un maximum de participants.

La séance est levée à 23.39 heures.

Fribourg, le 31 octobre 2016
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe GILLER

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.